

# Ordre du jour & rapports

## Conseil d'administration & Assemblée générale

Vendredi 10 mars 2023  
9h30 -12h00

### Espace Cuzon

Salle Gwenn ha Du  
24 route de Cuzon - 29000 Quimper





# Quimper Cornouaille Développement

## Conseil d'administration et Assemblée générale

Vendredi 10 mars 2023 (9h30 – 12h00)

### Ordre du jour

Sujet	Pour	Rapporteur	Pages
<b>Affaires générales</b>			
1. Adoption du programme de travail prévisionnel 2023	Validation CA	Isabelle ASSIH	5-14
2. Budget prévisionnel 2023	Validation AG	Roger LE GOFF	16-20
3. Appel à cotisations 2023	Validation AG	Roger LE GOFF	21
<b>Aménagement et urbanisme</b>			
4. Point sur le Mode d'occupation des sols (MOS) – bilan et perspectives	Validation CA	Stéphane LE DOARE	23-26
5. Note sur les locations meublées saisonnières	Information	Marc ANDRO	27-31
<b>Développement territorial</b>			
6. Destination touristique : financement par le programme Leader de travaux sur le nautisme en Cornouaille	Validation CA	Marc ANDRO	33-34
7. DLAL du FEAMPA : lancement de la nouvelle programmation	Information	Marc ANDRO & P. AUDURIER	35
8. LEADER : Lancement de la nouvelle programmation	Information	Marc ANDRO	37
9. Rapport d'activité du Conseil de développement 2022	Information	Albert BILLON	39-55
<b>Transitions</b>			
10. Soutien financier de QCD à la 5 <sup>ème</sup> édition de « Breizh transitions »	Validation CA	Gilles SERGENT	57
11. Perspectives de partages entre les élus cornouaillais en charge des transitions : déplacements, échanges, conférences	Echanges	Gilles SERGENT / Marc ANDRO	59
<b>Questions diverses</b>			
12. Pacte de cohérence Région Bretagne - Cornouaille	Information	Isabelle ASSIH	61-62
13. Calendrier prévisionnel des instances et événements	Information	Isabelle ASSIH	63



## 1. Adoption du programme de travail prévisionnel 2023

### Orientations pour Quimper Cornouaille Développement

Quimper Cornouaille Développement (QCD), agence de développement et d'urbanisme sous statut associatif, a été fondée en 2010, en reprenant des structures existantes de coopération entre EPCI de Cornouaille : Pays de Cornouaille, Pays touristiques, premiers services pôle énergie, etc. avec la volonté de promouvoir les coopérations en matière de développement et d'aménagement. A l'origine, QCD intégrait le service de développement économique de Quimper Communauté. En 2014, ce service a rejoint ceux de la communauté d'agglomération, à l'exception de la mission « pôle aliment lalys ». Une mission d'attractivité a été créée visant la promotion du territoire vers l'extérieur (2015-17), puis la promotion d'une démarche valorisant le territoire et ses acteurs (2018-20) : « Quimper Cornouaille nourrit votre inspiration ».

L'activité conseil énergétique aux collectivités a été transférée au SDEF.

La première partie du mandat 2014-2020 est aussi marquée par le départ de deux EPCI : le Pays de Porzay / Châteaulin a rejoint le Pays de Brest et Quimperlé communauté a rejoint le Pays de Lorient. Le nombre d'EPCI membre est passé de 10 à 7, Quimper Communauté et l'EPCI du Pays Glazik fusionnant pour créer Quimper Bretagne Occidentale (QBO). Sur cette période, intervient aussi le regroupement entre QCD et l'AOCD, avec l'intégration des missions Tourisme et gestion du programme Leader de l'AOCD.

L'Agence développe aujourd'hui trois grands types d'action :

- L'aménagement et l'observation du territoire ;
- Le développement territorial ;
- La transition énergétique via l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.

Ces trois axes répondent à trois enjeux majeurs pour le territoire : **la transition écologique** pour limiter le réchauffement et préserver la biodiversité, **l'attractivité de la Cornouaille, la crise du logement** sous le double effet du gain d'attractivité (économique, tourisme, accueil retraités) et de l'obligation de réduction de la consommation foncière d'espaces agro-naturels.

Le présent document vise à préciser les perspectives d'action pour les années futures et définir une trame de programme de travail pour l'année 2023.

## **L'AGENCE D'URBANISME : LA COMPOSANTE AMENAGEMENT ET OBSERVATION DU TERRITOIRE**

QCD est reconnue par l'État, conformément au Code de l'urbanisme, comme « *agence d'urbanisme* »<sup>1</sup>. Cette reconnaissance génère une ressource financière dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'État.

<sup>1</sup> Article L132-6 du Code de l'urbanisme repris en annexe.

Ses missions d'agence d'urbanisme constituent le cœur de l'activité de QCD.

L'année 2022 aura permis reconstitution d'une équipe complète : responsable d'équipe, chargé de mission habitat (+ CDD surplus d'activité PLH), chargée de mission Symescoto, chargé aménagement mobilité.

Les thématiques et travaux en matière d'aménagement – au sens large – sont nombreux et cruciaux dans les domaines ou échelles suivants :

### **1. Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de politiques d'habitat durable**

Au regard des défis, des politiques publiques et des ambitions en matière d'habitat, QCD travaillera sur les axes suivants, avec une équipe enfin au complet :

- Accompagnement des EPCI pour l'élaboration de leurs programmes locaux de l'habitat (PLH) : CCA, Pays Bigouden (2 EPCI), CC Pays Fouesnantais, CC Cap Sizun – Pointe du Raz
- Observatoire de l'habitat
- Étude pré-opérationnelle en vue d'une OPAH en Ouest Cornouaille
- Étude sur les besoins de logement des nouveaux actifs, en lien avec Action Logement et Investir en Finistère
- Étude sur le logement des saisonniers
- Étude sur les locations touristiques
- Organisation de « rendez-vous de l'habitat », moments de partages autour de thématiques actuelles et de publications synthétiques de QCD (ex : meublés de tourisme, habitat léger, logement des actifs, bail réel solidaire / office foncier solidaire (OFS))

### **2. Accompagnement des territoires dans une stratégie de sobriété foncière**

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique, dite loi Climat et résilience, qui a inscrit des objectifs contraignants en matière d'artificialisation des sols et la perspective du « zéro artificialisation nette » (ZAN) à terme, oblige les collectivités à revoir leurs modes d'urbanisation. L'enjeu est de prendre en compte le nouveau contexte législatif et les contraintes nouvelles pour permettre les projets de développement du territoire.

Au regard des calendriers de révision du SRADEET, des SCOT et des conséquences pour les collectivités, cet axe de travail est prioritaire en 2023.

Plusieurs axes de travail complémentaires permettent de répondre à cette ambition :

#### **a. Une connaissance partagée**

- Suivi et évaluation du mode d'occupation des sols (MOS) pour objectiver les niveaux de consommation du foncier, avec un état initial sur les années de référence prévues par la loi
- Observatoire de l'habitat et du foncier
- Accompagnement méthodologique pour l'inventaire des zones d'activités économiques, en lien avec les EPCI

**b. Des expériences concrètes en partage pour une mise en œuvre « sereine » de la sobriété foncière.**

QCD organisera les « rendez-vous du ZAN » : table ronde et témoignages d'expériences d'aménagement, rencontres, visites autour de la densité et des formes urbaines

### **3. Évaluation des politiques publiques**

QCD, qui s'est investie dans la préparation de projets de territoires de plusieurs EPCI ces dernières années (QBO, CC Pays Bigouden Sud, CC Haut Pays Bigouden, CC Cap Sizun-Pointe du Raz), accompagnera Douarnenez Communauté pour l'évaluation de son projet de territoire, et dans l'évaluation de son PLH. Par ailleurs, la CC du Haut Pays Bigouden souhaite être accompagnée pour la révision de son projet de territoire.

### **4. Planification**

QCD continuera d'animer le SYMESCOTO (administration, suivi des PLU et des projets commerciaux), et d'opérer la modification et la révision du SCOT de l'Odet, avec les collectivités et parties prenantes concernées.

L'approfondissement des échanges à l'échelle de l'inter-SCOT sera recherché, par exemple en partageant des temps communs, des études ou des réflexions à cette échelle, pour rechercher les convergences de vues utiles à la cohérence globale d'un même territoire de vie.

Ce travail au sein de l'inter-Scot doit aussi permettre la défense des intérêts de la Cornouaille dans la répartition des potentiels de consommation foncière à l'échelle régionale et nationale.

### **5. Appui aux démarches de mobilité durable à l'échelle de la Cornouaille**

La mobilité est l'un des enjeux majeurs, inscrit dans le CRTE, tant en terme de transition écologique, que d'insertion des populations, de desserte vers l'extérieur ou de facilitation des déplacements de nos concitoyens.

Dans le prolongement des travaux engagés en 2022, QCD pourra porter des études à l'échelle de la Cornouaille et fournir le cadre d'une concertation entre les EPCI. A ce titre, en partenariat avec le CEREMA, une étude « mobilité des actifs » est envisagée.

### **6. Développement des coopérations territoriales**

En tant que structure mutualisée dans le domaine de l'aménagement du territoire, QCD participera, à des degrés divers à des projets qui contribueront au développement du « faire ensemble » en Cornouaille :

- L'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- La préparation du « Pacte de cohérence territoriale » avec la Région Bretagne dans sa dimension aménagement, à l'échelle de l'inter-SCOT ;
- La participation à la conférence régionale des SCOT ;

- La participation au club planification et territoires animé par l'État, en lien avec les agences d'urbanisme de Bretagne ;
- Les rendez-vous thématiques précités, qui seront autant d'occasions de partager connaissances, points de vue et perspectives.

## 7. Connaissance et observation du territoire

Conformément à sa vocation, QCD portera des actions d'observation territoriale, en lien avec les collectivités et acteurs concernés, afin de produire des constats utiles à la décision politique.

Les domaines concernés en 2023 seront en particulier ceux de l'habitat, et du commerce (QBO).

Les liens avec le monde universitaire local et régional, permettront de positionner la Cornouaille comme territoire d'enquêtes, d'investigations et d'analyses, pour renforcer la mobilisation des moyens dont dispose QCD.

QCD prolongera enfin son travail en commun avec les 6 agences d'urbanisme et de développement bretonnes sur le projet Datagences Bretagne visant à offrir aux partenaires et notamment les EPCI un maximum de données (tableaux et cartes).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Dans un univers Open Data qui chaque jour s'amplifie, cet outil collaboratif, ouvert à tous, a pour premier objectif de faciliter l'accès à un vaste choix de données statistiques proposées à différentes échelles territoriales. Il permet également d'accéder rapidement à un ensemble d'informations essentielles, synthétisées, exportables et directement utilisables sous différents formats (tableaux de bord, rapports thématiques, cartographie). Interactif, simple d'utilisation et intuitif, Datagences Bretagne s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et partenariale des fonctionnalités et productions offertes aux utilisateurs.

L'Agence, outil d'observation du territoire poursuivra une veille active pour alimenter les réflexions cornouaillaises concernant les filières économiques d'excellence de Cornouaille : aliment, pêche, naval, équipementiers pour les entreprises de l'aliment, gestion de l'énergie notamment.

De par ses connaissances sur ces filières, QCD pourra contribuer ponctuellement aux réflexions et collectives des différents acteurs de ces domaines (défense des activités de pêche et diversification des activités en zones portuaires ; développement des activités navales en valorisant les disponibilités foncières et en jouant la complémentarité des compétences navales et course au large, actions de communication pour promouvoir les dynamiques et compétences du territoire...).

### Moyens humains et financement

Avec ses **effectifs** (6 salariés dédiés + 2 fonctions support) QCD dispose d'une équipe adaptée aux objectifs fixés, en mesure de répondre aux besoins des collectivités de Cornouaille dans les prochaines années.

Équipe : 1 responsable de pôle, 1 chargé observation, 2 chargés habitat (dont 1 CDD), 1 chargée planification, 1 chargée aménagement et mobilités.

D'autres compétences internes sont mobilisables également par l'équipe, notamment en matière de système d'information géographique et de gestion de données (1 chargé de mission).

Financements :

- État (convention triennale au titre de l'agence d'urbanisme) : 90 000 € / an
- Action logement (étude sur les besoins de logement des nouveaux actifs) : 17 500 €
- CEREMA + État : prise en charge totale du coût d'une étude mobilité dont le montant reste à préciser

## **QCD, OUTIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Sous cette composante, QCD s'engage dans des champs d'activités diversifiés qui contribuent au développement de la Cornouaille, avec une pluralité de partenaires :

- La gestion de programmes européens pour des initiatives et projets cornouillais
- L'animation du Conseil de développement, voix de la société civile
- La coopération en matière touristique dans le cadre de la Destination Quimper Cornouaille
- Le CRTE et le Pacte de cohérence régional
- Le Contrat local de santé, au plus près des besoins des habitants

### **1. Gestion des programmes européens pour soutenir les initiatives et projets en Cornouaille**

Dans la continuité de ce qui a été réussi durant les dernières années, et profitant d'une expérience et d'un savoir-faire reconnus, QCD porte les programmations des fonds européens territorialisés, destinés à soutenir les projets publics et privés :

- Dans le domaine du développement durable des activités maritimes, par le fonds européen maritime (FEAMPA). Pour la programmation 2021-2027, ce seront 1 045 k€ du FEAMPA, doublés par la Région qui pourront être alloués aux projets du territoire ;
- Dans le domaine du développement rural, par le fonds Leader, QCD a déposé, pour le compte de la Cornouaille, une candidature en novembre 2022 pour la programmation 2023-2027 (2,5 M€ sollicités).

En plus de la clôture comptable des programmations précédentes (FEAMP) ou finissantes (Leader 2014-2022), l'année 2023 sera consacrée au lancement des nouvelles programmations.

La gestion de ces fonds est l'occasion de fédérer une pluralité d'acteurs en Cornouaille (élus, acteurs économiques, société civile notamment), qui orientent ensemble des moyens conformément aux priorités définies.

Équipe : 1 gestionnaire Leader, 1 gestionnaire FEAMPA (et responsable de pôle), 2 gestionnaires comptables (1,5 ETP)

QCD bénéficie pour ces missions de financements extérieurs importants (Leader, FEAMP et Région Bretagne) avec un taux d'autofinancement de 20 % (sur l'ensemble charges des postes, communication et frais généraux).

### **2. L'accompagnement du Conseil de développement, voix de la « société civile » en Cornouaille**

QCD anime et coordonne les travaux du Conseil de développement de Cornouaille, émanation des EPCI en représentation de la « société civile ».

Le Conseil de développement participe à l'allocation des fonds européens (comité de sélection des projets) et ambitionne d'apporter des éclairages et propositions aux élus, sur des sujets de leur choix, ou sur saisine des collectivités.

Équipe : 1 chargé de mission Conseil de développement (CDD, 0.7 ETP)

Cette action est financée par la Région Bretagne, avec un autofinancement limité à 20 % des dépenses (poste, actions, frais généraux).

### 3. Destination touristique Quimper Cornouaille

Le secteur du tourisme est l'une des filières économiques majeures de Cornouaille, avec un regain de fréquentation sur 2021-22 en haute saison. Il ne s'agit plus de développer sur le plan quantitatif en zone littorale en pleine saison désormais, mais davantage de développer avant et après saison estivale, vers les zones plus rétro-littorale, d'améliorer les performances et de limiter les impacts non désirés.

Depuis 2013, c'est à l'échelle de la *Destination touristique de Quimper Cornouaille* (7 EPCI et Quimperlre Communauté) que sont portés les projets communs aux EPCI ; QCD en assure la coordination et l'animation, et porte des projets spécifiques. QCD produit également des ressources mutualisées à destination des offices de tourisme et des professionnels : agenda de Cornouaille, blog, carte touristique (80 000 exemplaires en français, anglais et allemand), rencontres professionnelles thématiques.

La gouvernance de la *Destination* est effectuée par le COPIL dédié, qui réunit les vice-présidents des 8 EPCI en charge du tourisme, garants du lien qui unit, dans la diversité, la Cornouaille.

La Région prépare, avec les 10 « Destinations touristiques » de Bretagne, un cadre contractuel pluriannuel (2023-2025) en cours de finalisation, dont seront signataires QCD et les 8 EPCI au premier trimestre 2023.

Le « contrat de développement touristique » comportera un volet de financement triennal (et non plus annuel), tant pour de l'ingénierie que pour le financement de projets d'investissements cornouillais qui seront sélectionnés par le COPIL de la Destination.

Les axes prioritaires retenus en vue de cette contractualisation, qui devront respecter les axes régionaux (« identité et transitions »), sont :

- Développer le tourisme valorisant les savoir-faire de la Cornouaille ;
- Itinérance : positionner la Cornouaille comme une Destination structurée pour la découverte à vélo et à pied ; optimiser l'accès et les solutions durables de déplacement pour fluidifier le parcours des clientèles en séjour,
- Nautisme : développer, démocratiser et dynamiser les activités et pratiques nautiques accessibles au plus grand nombre ;
- Accueil (fonctions supports) : assurer une qualité d'accueil, d'information et de commercialisation optimale et harmonisée au service des visiteurs et des habitants.

La Région souhaite que ces axes soient croisés avec les « sites à enjeux », qui ont commencé à être identifiés par les EPCI.

Les financements régionaux entre 2023 et 2025 devront être mis à profit pour permettre l'émergence de projets exemplaires, collectifs et structurants à l'échelle de la *Destination Quimper Cornouaille*, tout en maintenant la mutualisation de ressources au profit des offices de tourisme et des acteurs cornouillais.

Équipe (à partir de février 2023) : 3 postes de chargés de missions tourisme. La direction assumera la responsabilité de ce pôle.

Financements : crédits de la Région pour l'ingénierie générale de la Destination (70 k€ /an), crédits « investissements » pour des projets inter-EPCI mobilisant les chargés de mission QCD. A noter que la thématique nautisme bénéficiera de fonds Leader en 2023-24.

#### **4. CRTE (Etat) et Pacte de cohérence (Région)**

La préparation du CRTE de l'Ouest Cornouaille Odet en 2021 a permis d'identifier des projets s'inscrivant dans les thèmes de transition écologique sur les thématiques mobilités, eau et assainissement, gestion des déchets, rénovation énergétique et production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, la Région Bretagne a confirmé son intention de signer des *Pactes de cohérence* à l'échelle minimale des SCOT ou inter-Scot afin de flécher les priorités et les sujets de différenciation sur lesquels Région et signataires s'engageront.

QCD prolongera en 2023 son action sur ces dossiers, en vue de :

- Assurer l'animation et le suivi du CRTE
- Préparer et finaliser, en lien avec les services de la Région, les structures porteuses des SCOT et Inter Scot et les EPCI, le *Pacte de cohérence* de la Cornouaille ;
- Faciliter l'accès, pour les EPCI et leurs communes notamment, aux ressources issues du CRTE et de ses outils financiers

Équipe : chargé de projets et du chargé de mission Conseil de développement.

#### **5. Une ambition partagée autour du Contrat local de santé**

QCD porte depuis 2021 la préparation du CLS de Cornouaille (périmètre des 6 EPCI l'Ouest Cornouaille Odet, en coordination avec le CLS de CCA existant, pour répondre collectivement aux défis en matière de santé, pour les habitants et les professionnels concernés.

Cette démarche, construite avec l'ensemble des acteurs de la santé en Cornouaille, très impliqués, sera marquée en 2023 par la signature du contrat, puis par le lancement de sa mise en œuvre opérationnelle pour une durée de cinq ans.

Équipe : 2 chargées de mission (financement 50 % par l'Agence régionale de Santé), pilotage par la direction.

#### **6. Attractivité économique, difficultés d'embauches, promotion des filières d'excellence**

La Cornouaille est un territoire qui démontre chaque jour son attractivité. Les difficultés d'embauche constituent le principal obstacle au développement des entreprises ou au déploiement des services publics.

##### **• Contribuer à favoriser les embauches en Cornouaille**

Aujourd'hui, l'enjeu n'est pas tant de développer la notoriété de la Cornouaille que de permettre aux employeurs de recruter les compétences qui leur font défaut, notamment sur les postes à forte qualification ou métiers spécifiques.

L'action de QCD pour l'attractivité de la Cornouaille (initiée en 2018) a évolué de façon importante, en 2021 et 2022, pour se recentrer sur la facilitation des embauches, en vue d'attirer, d'accueillir et retenir des actifs en Cornouaille. Il s'agit maintenant de construire des solutions concrètes permettant de recruter plus facilement en développant notamment l'hospitalité territoriale (accueil des nouveaux arrivants, logement, emploi des conjoints, etc).

La feuille de route de QCD devra être à visée opérationnelle resserrée. Elle devra être co-construite avec les EPCI, qui disposent de la compétence de développement économique et des leviers d'aménagements de leur territoire, afin d'être pleinement complémentaire des politiques des Agglomérations.

Le Plan d'actions à mener devra comporter des indicateurs de résultats permettant une adaptation continue des actions et des moyens déployés au regard des résultats obtenus.

Équipe à ce jour : 1 cheffe de projet, 1 chargée de mission

#### • Filière aliment : ialys

Le cluster ialys regroupait depuis 2010 les acteurs cornouaillais (QBO presque exclusivement) engagés dans la recherche, l'enseignement supérieur et la promotion de l'écosystème de l'aliment.

Les soutiens financiers et le dialogue des services de QBO avec les acteurs clé de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation peuvent justifier la reprise de l'animation du cluster par QBO qui pourra intégrer les éléments de la stratégie d'actions 2021-2026 de ialys.

## TRANSITION ENERGETIQUE

Dans le contexte d'augmentation du coût des énergies et d'impératif écologique de réduction des émissions des GES, la mission mutualisée d'accompagnement des ménages cornouaillais pour l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat trouve toute sa pertinence.

Contrairement à de nombreux EPCI en Bretagne qui contractualisent avec la Région – qui soutient fortement cette mission –, QCD porte pour le compte des sept EPCI à la fois le conventionnement, le et la mise en œuvre du service aux habitants.

Le service, plébiscité par les ménages qui en ont bénéficié, va de l'accueil téléphonique aux rendez-vous personnalisés dans les EPCI, en passant par l'accompagnement des ménages sur site et les manifestations de sensibilisation et d'information.

Le COPIL de Réseau Tyneo (émanation des 7 EPCI) s'est prononcé en octobre 2022 sur plusieurs scénarios de développement. Il a retenu l'option de la consolidation du service, même si les élus ont souhaité unanimement que le service se projette à terme vers des développements, à la fois pour une présence renforcée dans les EPCI, l'accompagnement des copropriétés et du « petit tertiaire » (les entreprises ayant moins de 1 000 m<sup>2</sup> de bâti).

Considérant que la Région maintient en 2023 son soutien financier favorable, mais dans les limites permises par le budget de QCD, Réseau Tyneo poursuivra notamment les objectifs suivants:

- Améliorer l'accueil téléphonique et physique pour les habitants ;
- Sécuriser les temps de permanences dans les EPCI pour le conseil aux habitants ;
- Transférer l'accueil des habitants à Quimper de QCD vers la Maison de l'habitat de QBO ;
- Coopérer avec les agences de l'énergie de Bretagne pour profiter des partages d'expériences, des mutualisations et des opportunités.
- Des bilans réguliers permettront à la gouvernance de QCD de décider d'évolutions possibles de ce service Cornouaillais.

Enfin, QCD pourrait, s'ils le souhaitent, favoriser et organiser la rencontre des vice-présidents en charge des transitions dans les EPCI, afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques, connaissances, visions et questionnements communs, ce qui pourrait être source de développements éventuels dans les domaines de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la protection de la biodiversité ou de tout autre sujet de leur intérêt.

Équipe : 1 responsable de pôle, 1 coordonnatrice de Réseau Tynéo, 1 chargée d'accueil téléphonique / premiers conseils, 4 conseillers énergie<sup>3</sup>

<sup>3</sup> En Bretagne, le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) est mené en moyenne par 3,7 ETP pour 100 000 habitants. Appliqué à la Cornouaille, ce ratio porterait l'équipe à 7,8 ETP, ce qui n'est pas envisageable à ce jour.

Financement : par l'intermédiaire la Région, une part de financement forfaitaire est complétée par un versement par acte délivré, qui permet une subvention de plus de 75 % du budget annuel global (reste à charge prévisionnel de 90 k€ pour QCD en 2023).

## **POUR UNE AGENCE PLUS AGILE ET UNE COMMUNICATION RENFORCEE**

### **Plus grande agilité**

L'organisation de QCD doit permettre la mobilisation des équipes pour répondre, dans des délais contraints par l'urgence ou l'opportunité, à des commandes nouvelles et contenues dans le temps.

Il s'agit de gagner en cohérence et agilité, afin de délivrer un service conforme aux attentes des EPCI et de leurs communes.

### **Communication renforcée**

Quand d'autres territoires se dotent de plusieurs agences différentes (développement, urbanisme, énergie, développement touristique, etc.), la Cornouaille a fait le choix de concentrer ses moyens dans une seule et même structure, par essence composite, mais au pilotage unifié et partagé.

Il en résulte une difficulté de bonne connaissance et de compréhension des missions de QCD.

Un effort de communication ciblé par thématiques sera engagé afin de porter les informations, travaux et services potentiels *utiles* aux destinataires (élus et services) selon des formats adaptés.

Un outil de communication plus large sera mis en place sur une périodicité à définir, outil reprenant les principaux enjeux et enseignements des travaux de QCD. Il sera destiné aux élus du territoire, aux services des EPCI et communes, aux divers partenaires et à la presse locale.

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le programme de travail prévisionnel pour l'année 2023.**

## **ANNEXE**

### **1- Les agences d'urbanisme selon le Code de l'urbanisme (article L132-6)**

*« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.*

*Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :*

*1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*

*2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*

*3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*

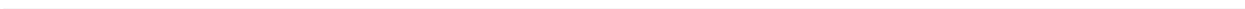
*4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*

*5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;*

*6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;*

*7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.*

*Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. »*



## 2. Budget prévisionnel 2023

**Le projet de budget 2023 a été présenté et validé par le Bureau du 7 février 2023.**

Le budget prévisionnel 2023 se présente comme suit :

### 1. En dépenses

**Dotations aux amortissements : 85 000 €** (cf. annexe 2)

L'emménagement sur le site de Cuzon en juin 2021 a amené l'intégration de l'amortissement du bâtiment en année pleine dans le budget. S'y ajoutent l'amortissement des quelques dépenses propres d'agencement, de mobilier et du matériel de bureau et informatique acquis depuis la crise sanitaire pour permettre de télétravailler et faire face à la croissance de l'effectif.

QCD est propriétaire de son bâtiment valorisé à 2,3 M€ à son bilan avec un prêt de financement de 1,6 M€. La construction ne devrait pas perdre de valeur à l'avenir. L'amortissement du bâtiment est une mesure comptable mais qui ne recouvre pas une réalité de dépréciation réelle.

**Charges générales de gestion : 281 k€** (cf. annexe 3)

En 2023, les charges générales de gestion sont estimées à 281 k€. L'estimation des frais généraux avait fait l'objet d'un réajustement en 2022 (285 k€) et en 2021 (320 k€).

Les postes de dépenses eau, électricité, nettoyage locaux, taxe foncière des locaux communs sur le site de Cuzon, sont intégrés dans l'ensemble des charges de copropriété de l'ASL (non créée à ce jour). Son montant estimé de 40 k€ reste incertain (budgété à 48 k€ en 2022) et le nouveau report de la création de l'ASL ne permet pas d'avoir une vision claire du niveau des charges de copropriété. La prudence s'impose sur ce montant de 40 k€.

**Charges de personnel : 1 623 k€**

Les charges de personnel sont en diminution par rapport à 2022. De 33,5 ETP en 2022, l'Agence sera constituée de 30,9 ETP en 2023. Le budget 2023 prévoit un montant de 1 623 k€ en 2023 contre 1 809 k€ au budget 2022. Il s'agit du premier poste de dépenses pour l'Agence qui s'appuie essentiellement sur son ingénierie propre pour mener son programme d'actions (70 % du budget total).

En 2023, l'équipe de l'Agence est stabilisée. L'ensemble des postes est aujourd'hui pourvu.

Actuellement, l'effectif compte 6 CCD et une alternante :

- Ressources : alternance en cartographie
- Tourisme 1 poste en remplacement d'un congé maternité
- Réseau Tynéo : 2 postes pour le surcroit d'activité
- CLS : 1 poste pour la préfiguration du CLS
- Aménagement : 1 poste pour le renforcement de l'équipe pour les PLH
- Conseil de développement : 1 poste

D'autres éléments sont à prendre en considération dans le budget et notamment :

- Un poste de responsable du pôle tourisme comptabilisé sur 1 mois seulement et non remplacé.

L'Agence disposait de plus 2 M€ de trésorerie fin 2021. Une part de cette trésorerie a été destinée au financement de ruptures de contrats.

## **Actions**

En 2023, le montant global des actions hors charges de personnel est estimé à 306 k€. Conformément aux orientations prévues, il est largement inférieur au montant de 2022 (500 k€). La part d'autofinancement est de 138 k€ par l'Agence.

Il convient de se rapprocher du programme partenarial pour prendre connaissance du détail de ces actions.

## **2. En ressources**

### **Cotisations adhérents : 1 205 k€**

#### Contribution des adhérents EPCI et autres adhérents

- 525 k€ de cotisations des 6 EPCI cornouillais hors QBO, soit toujours un montant de 3 €/habitant ;
- 4 k€ de forfait cotisation de la part des chambres consulaires et du Sioca.

#### Contribution de Quimper Bretagne Occidentale

La cotisation de QBO se distingue de celle des autres EPCI dans la mesure où elle intègre, en surplus d'un montant de 3€ / habitant, un montant correspondant à une charge de centralité assumée depuis plusieurs années.

QBO a souhaité réajuster sa cotisation en 2023, considérant certaines baisses de dépenses prévues, pour la porter à un équivalent de 6,50 € par habitant, soit 680 311 €.

Malgré cette baisse, le montant total de la cotisation de QBO représente encore 56 % des contributions des EPCI.

### **Subventions de fonctionnement : 988 k€**

L'Agence compte dans ses dotations récurrentes :

- La subvention Etat à hauteur de 90 k€ ;
- La subvention Symescoto pour 60 k€ dédiée au portage du Scot de l'Odet et au travail sur l'InterSCoT.

Quimperlé Communauté participe à la Destination touristique à hauteur de 28 729 €, soit 0,50 € / habitant.

La région Bretagne et les fonds européens Leader et DLAL FEAMPA participent pour 531 k€ à l'ingénierie de plusieurs pôles de l'Agence (557 k€ de fonds régionaux et 206 k€ de fonds européens pour l'année 2022) :

- De la Région :
  - o 29 k€ sur le Conseil de développement ;
  - o 280 k€ sur Réseau TYNEO et de l'ingénierie DLAL FEAMPA ;
  - o 70 k€ sur la Destination touristique Quimper Cornouaille.

- Des fonds européens :
  - o 78 k€ de Leader ;
  - o 74 k€ du DLAL FEAMPA (dont une partie correspond à un cofinancement Région).

Depuis 2021, année du lancement du Contrat local de santé, l'ARS accompagne QCD en finançant la moitié de chaque poste (2 postes) (50 k€).

### **Subventions sur actions : 168 k€**

La région Bretagne et les fonds européens apportent une contribution importante au financement des actions menées par l'ingénierie qu'ils financent (107 k€ pour la Région et 30 k€ pour les fonds européens).

En moyenne, 50 % des actions réalisées sont subventionnées. Ce n'est en revanche plus le cas pour l'attractivité ou l'aménagement du territoire dont les actions doivent être financées par des fonds propres.

En synthèse, le budget présenté ne permet pas l'équilibre, un déficit de 158 k€ est prévue en 2023. Ce déficit sera financé sur les fonds propres de l'association alimentés par les résultats antérieurs.

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le budget prévisionnel pour l'année 2023.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le budget 2023.**

**Budget prévisionnel 2023**

	Pôle Aménagement et observation du territoire	Missions spécifiques		Pôle Destination touristique Quimper Cornouaille	Pôle Transition énergétique	Pôle Projets européens territorialisés & Conseil de développement		TOTAL GÉNÉRAL
		CLS	Attractivité économique			FEAMPA/LEADER	Conseil de développement	
<b>POSTES</b>								
Postes directs en ETP	7,2	2,2	2,2	3,2	6,6	3,6	0,8	26,0
Postes indirects, stages et provisions	1,4	0,4	0,4	0,6	1,3	0,7	0,2	5,0
<b>SOUS-TOTAL Postes directs et indirects en ETP</b>	<b>8,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>3,8</b>	<b>7,9</b>	<b>4,3</b>	<b>1,0</b>	<b>30,9</b>
<b>DÉPENSES (en €)</b>								
<b>FRAIS DE PERSONNEL &amp; FRAIS GÉNÉRAUX</b>								
frais de personnel & stages	408 886	117 961	135 573	161 760	291 359	203 334	36 222	1 355 095
frais ventilés indirects, stages et provisions	74 888	23 170	23 170	32 996	68 371	37 444	8 585	268 624
frais généraux & taxes	78 438	24 268	24 268	34 561	71 613	39 219	8 992	281 360
<b>SOUS-TOTAL frais de personnels &amp; frais généraux</b>	<b>562 212</b>	<b>165 399</b>	<b>183 011</b>	<b>229 317</b>	<b>431 343</b>	<b>279 997</b>	<b>53 799</b>	<b>1 905 079</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>								
<b>SOUS-TOTAL dotations aux amortissements</b>	<b>23 836</b>	<b>7 375</b>	<b>7 375</b>	<b>10 502</b>	<b>21 762</b>	<b>11 918</b>	<b>2 733</b>	<b>85 500</b>
<b>ACTIONS</b>								
<b>SOUS-TOTAL actions</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>177 330</b>	<b>32 000</b>	<b>37 600</b>	<b>15 000</b>	<b>306 930</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>601 048</b>	<b>187 774</b>	<b>205 386</b>	<b>417 149</b>	<b>485 105</b>	<b>329 515</b>	<b>71 532</b>	<b>2 297 509</b>
<b>PRODUITS (en €)</b>								
<b>COTISATIONS EPCI (réparties en % des coûts nets par pôle)</b>								
Quimper Bretagne Occidentale	218 576	66 712	98 061	112 211	94 305	75 329	15 117	680 311
Concarneau Cornouaille Agglomération	51 197	15 626	22 969	26 283	22 089	17 644	3 541	159 348
Pays Bigouden Sud	37 422	11 422	16 789	19 211	16 146	12 897	2 588	116 475
Pays Fouesnantais	28 800	8 790	12 921	14 785	12 426	9 926	1 992	89 640
Douarnenez Communauté	18 058	5 512	8 101	9 270	7 791	6 223	1 249	56 205
Haut Pays Bigouden	18 206	5 557	8 168	9 347	7 855	6 275	1 259	56 667
Cap Sizun - Pointe du Raz	15 021	4 585	6 739	7 711	6 481	5 177	1 039	46 752
<b>SOUS-TOTAL COTISATIONS EPCI</b>	<b>387 281</b>	<b>118 202</b>	<b>173 747</b>	<b>198 819</b>	<b>167 093</b>	<b>133 470</b>	<b>26 785</b>	<b>1 205 398</b>
<b>AUTRES COTISATIONS &amp; SUBVENTIONS D'INGÉNIERIE</b>								
Autres adhérents (CCI, CMA, SIOCA)	4 000							4 000
Quimperlé Communauté				28 729				28 729
État	90 000							90 000
SYMESCOTO	60 000							60 000
Région				70 000	280 000		29 219	379 219
ARS		50 000						50 000
Leader		4 000				74 229		78 229
Feamp						74 154		74 154
<b>SOUS-TOTAL AUTRES COTISATIONS &amp; SUBVENTIONS D'INGÉNIERIE</b>	<b>154 000</b>	<b>54 000</b>	<b>0</b>	<b>98 729</b>	<b>280 000</b>	<b>148 382</b>	<b>29 219</b>	<b>764 330</b>
<b>SUBVENTIONS SUR ACTIONS</b>								
Région				79 210	16 000		12 000	107 210
Entreprise OT				10 000				10 000
CRT				4 200				4 200
Action logement	8 750		8 750					17 500
Leader						11 680		11 680
FEAMPA						18 400		18 400
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS SUR ACTIONS</b>	<b>8 750</b>	<b>0</b>	<b>8 750</b>	<b>93 410</b>	<b>16 000</b>	<b>30 080</b>	<b>12 000</b>	<b>168 990</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>550 031</b>	<b>172 202</b>	<b>182 497</b>	<b>390 958</b>	<b>463 093</b>	<b>311 933</b>	<b>68 004</b>	<b>2 138 718</b>
Écart produits - dépenses	-51 018	-15 571	-22 888	-26 191	-22 012	-17 582	-3 528	-158 791
Opérations d'ordre								
Reprise résultat antérieur								158 791
Équilibre budgétaire								0
<b>Part activités / total dépenses</b>	<b>26,2</b>	<b>8,2</b>	<b>8,9</b>	<b>18,2</b>	<b>21,1</b>	<b>14,3</b>	<b>3,1</b>	<b>100,0</b>
Part de cotisation EPCI / total produits	70,4	68,6	95,2	50,9	36,1	42,8	39,4	
Part de cotisations autres et subvention d'ingénierie / total produits	28,0	31,4	0,0	25,3	60,5	47,6	43,0	
Part de subventions sur actions / total produits	1,6	0,0	4,8	23,9	3,5	9,6	17,6	
Part des cotisations et subventions / total produits	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

## DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

DAP	2023
Incorporelles	726
constructions *	70 419
agencements	7 395
mat transport	439
mat bureau	4 272
Mobilier	1 183
autres immo corp	1 066
<b>TOTAL DAP</b>	<b>85 500</b>

\* subvention d'investissement virée au résultat déduite

**Quimper Cornouaille Développement**  
**Frais généraux (détail) 2023**

<b>Hors salaires et charges salariales dont taxes liées</b>		<b>Montant €</b>	<b>TOTAL</b>
60400000	Etudes et prestations diverses	0	
60610000	Carburant	5 000	
60611000	EDF	0	
60610200	Eau	0	
60630000	Fouritures entretien et petit équipement	3 000	
60640100	Fouritures : administratives	8 000	
60680000	Fouritures : diverses	3 000	<b>19 000</b>
61100000	Sous traitance générale	2 000	
61320100	Location : salles	100	
61350000	Location : véhicule	11 000	
61350100	Location : matériel dont copieurs	6 000	
61360000	Abonnement immatériel, hébergement	2 300	
61370000	Hébergement Quadra cloud (logiciel compta.)	1 400	
61400000	Charges de copropriété ASL Cuzon	40 000	
61500100	Entretien locaux	0	
61550000	Entretien et réparations véhicules	1 000	
61560000	Maintenance : copieurs	5 000	
61560100	Assistance Quadra (logiciel compta.)	300	
61560200	Infogérance pentaho (projet Datagences)	1 400	
61560300	Maintenance sites & logiciels	13 060	
61560400	Maintenance téléphonie	600	
61560500	Prestations informatiques QBO	26 000	
61560600	Maintenance autre	3 800	
61580000	Entretien divers (collecte papier)	200	
61600000	Assurances	3 000	
61800100	Formations	20 000	
61802000	Documentation générale (abo.)	5 500	
61803000	Doc. statistique	2 700	
61850000	Frais de colloque et séminaire	1 500	<b>146 860</b>
62140000	Personnel mis à disposition	0	
62261000	Honoraires : comptables	5 000	
62262000	Honoraires : social	15 500	
62263000	Honoraires : commissaire aux comptes	6 000	
62264000	Honoraires avocats...	4 000	
62310100	Annonces et insertions	500	
62340100	Cadeaux	700	
62330000	Foires et expositions	0	
62360000	Catalogues et imprimés	3 000	
62360100	Supports de communication	500	
62370100	Publications extériorisées	6 000	
62510100	Frais de déplacement	10 000	
62560100	Frais de mission & inscriptions	1 000	
62570000	Réceptions et frais de séjour	4 000	
62580000	Plateaux repas	1 500	
62610000	Frais postaux	4 000	
62620000	Téléphone fixe	0	
62621000	Téléphone mobile	6 000	
62630000	liaisons informatique	7 200	
62640000	Mailchimp	600	
62660000	Location fibre noire	5 100	
62700000	Services bancaires	500	
62800500	Cotisations	9 000	<b>90 100</b>
63360000	Contrib. travail handicap.	3 000	
63512000	Taxe foncière	7 100	<b>10 100</b>
64750500	Cotisations : médecine du travail	5 000	<b>5 000</b>
65110000	Redevances licences, marques logiciels	1 000	<b>1 000</b>
66160000	Intérêts des emprunts (Cuzon)	8 800	<b>8 800</b>
65800000	Charges diverses	500	<b>500</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>281 360</b>	<b>281 360</b>

## 3. Appel à cotisations 2023

Conformément au projet de budget prévisionnel présenté pour 2023, il est proposé, pour équilibrer ce dernier, de maintenir le niveau des cotisations des EPCI par habitant à celui de l'an dernier.

Il en ressort des contributions qui se décomposeraient comme suit (voir tableau en annexe 1) :

- Cotisation de Quimper Bretagne Occidentale : 680 311 € au total, intégrant une charge de centralité revue à 366 445 + 3 € / habitant soit 313 866 €.
- Cotisation annuelle des autres communautés à voix délibérative : 3 € / habitant pour l'ensemble des EPCI (calculé sur la population totale publiée au 1<sup>er</sup> janvier 2022), soit 525 087 €.
- Cotisation annuelle forfaitaire des autres membres adhérents ou communautés à voix consultative : 1 000 €.

À l'instar des années précédentes, et afin de donner davantage de lisibilité aux actions portées par QCD, une convention avec chaque EPCI formalisera ce partenariat.

Chaque EPCI est invité à verser sa cotisation dès la signature de la convention et, en tout état de cause, avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Par ailleurs les membres adhérents de l'Agence peuvent être appelés à des compléments de contribution en fonction du volume de travaux qu'ils solliciteraient de manière spécifique pour leur territoire et qui ne seraient pas inscrits au programme de travail 2023.

---

**Le Conseil d'administration est invité à valider le montant des cotisations pour l'année 2023.**

**L'Assemblée générale est invitée à approuver le montant des cotisations 2023.**



## 4. Mode d'occupation du sol Outil d'aide à la décision pour les politiques d'urbanisme en Cornouaille

### En synthèse :

La loi du 22 août 2021 vise « une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation ».

Les objectifs nationaux :

- Réduction de 50 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 (base 2011-2021)
- Zéro artificialisation des sols d'ici 2050

Le SRADDET doit décliner territorialement la trajectoire régionale (cf. décret n°2022-762 du 29 avril 2022)

- Territorialisation de l'enveloppe régionale à consommer
- Possibilité pour le SRADDET d'identifier des projets d'intérêt général majeurs qui seront pris sur une enveloppe mutualisée à l'échelle régionale

Le Mode d'occupation des sols (MOS) a été choisi pour calculer la consommation foncière de la région Bretagne. Les agences d'urbanisme (4 en Bretagne, dont QCD) ont été missionnées par la Région pour assister les collectivités (Syndicats de SCOT, EPCI, communes) dans le calcul de la consommation foncière et l'utilisation de l'outil.

### 1. Le Mode d'occupation du sol, en synthèse

Le Mode d'occupation des sols (MOS) est un atlas cartographique informatisé (sous forme de SIG) de l'occupation du sol.

Il s'agit d'un outil qui permet de suivre et d'analyser l'évolution de l'occupation du sol. Il permet d'identifier en 44 postes le type d'occupation du sol (habitat, économie, équipements, transports, parc et loisir, nature, agricole...) et ainsi permet de calculer la consommation foncière sur des pas de temps préalablement définis (3 ans).

Pour mémoire, le conseil d'administration de QCD du 3 février 2020 avait à l'unanimité, convenu de l'adhésion de QCD au consortium ADEUPa /SIRS (prestataire de photo-interprétation, désormais nommé CLS). Cette adhésion pour le compte des EPCI de Cornouaille permet à QCD de produire le « socle du MOS » et de vérifier par la suite sa couverture sur la base de photos aériennes.

### 2. Les objectifs visés par le calcul de l'occupation du sol

La loi Climat et Résilience n°2021-1104, promulguée le 22 août 2021, vise à ancrer l'écologie dans notre société, atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et préparer la société et l'économie à plus de résilience face au changement climatique.

Concernant la consommation foncière, la loi Climat et Résilience, vise notamment la sobriété foncière. Pour réaliser cet objectif, dans un premier temps (2021-2031), la consommation totale

d'espace observée à l'échelle régionale devra être inférieure à la moitié de celle observée entre 2011 et 2021.

En parallèle, la Conférence régionale des SCoT s'est mobilisée pour permettre une large concertation territoriale sur les questions foncières. La principale contribution de la Conférence des SCOT est de permettre la concertation des territoires bretons dans le cadre de la modification du SRADDET Bretagne. Le SRADDET comportera une liste de projets qui seront d'intérêt général et pourra également différencier et territorialiser ses objectifs à l'échelle infra régionale. Disposer dans ce cadre de données harmonisées et consolidées sur la consommation foncière revêt dans ce cadre un enjeu majeur.

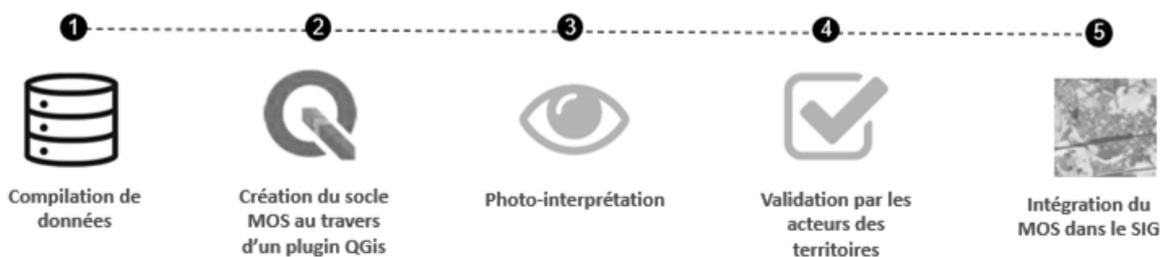
### 3. La méthode de calcul utilisée

Le Mode d'occupation du sol utilisé à l'échelle bretonne s'appuie sur des outils de photo-interprétation spécifiques des parcelles mis en place par la société CLS (membre du consortium porteur de la démarche). Avant cette phase, QCD a produit le socle du MOS cornouaillais et met à disposition aux syndicats de SCOT et collectivités (EPCI et communes) l'état du parcellaire sur leur territoire.

Ensuite, pour parfaire les résultats obtenus de manière automatisée, les collectivités apportent leur connaissance précise de leur territoire pour corriger les données produites en lien avec les agences d'urbanisme qui font le lien avec la Région (qui pilote et finance l'outil avec l'État).

Concrètement, les agences d'urbanisme s'assurent que les corrections répondent à la méthodologie régionale approuvée par la conférence des SCOT du 30 septembre 2021. L'Adeupa est le référent technique régional garant des différentes modifications réalisées.

Une mise à jour tous les 3 ans du MOS est prévue pour disposer d'indicateurs de suivis pour les documents de planification.



### 4. Calendrier

Le calendrier du MOS s'articule avec plusieurs instances : le Conseil régional de Bretagne, la Conférence régionale des SCOT bretons et les syndicats de SCOT locaux. Ce calendrier resserré a interpellé les collectivités qui ont souhaité disposer de délais complémentaires pour s'approprier l'outil MOS et informer les élus sur les enjeux du calcul de la consommation foncière.

Les différentes phases du projet sont résumées ci-après :

- **Conférence des SCOT du 30 septembre 2021 :**

La Conférence des SCOT a validé la nécessité d'un outil commun de mesure de la consommation foncière, et l'étude approfondie de la solution du MOS (déjà déployé sur une partie de la région par les agences d'urbanisme).

- **Session du Conseil régional de Bretagne du 16 et 17 décembre 2021 :**

Cofinancement avec l'État, affectation de 600 000 € pour le déploiement du MOS à l'échelle de la Bretagne (400 000 € pour le déploiement sur les territoires non pourvus et 200 000 € pour la mise à jour des MOS existants)

- **Réunions SCOT/Région**

- 25 janvier 2023 : Travail sur les critères à partir de la loi et de la contribution de la Conférence des SCOT
- 16 mars 2023 : Résultats du 1<sup>er</sup> atelier et travail sur la pondération des critères
- 4 mai 2023 : Détermination du scénario final de territorialisation

- **Calendrier de la modification du SRADET**

- Janvier/Mai 2023 : Travail avec les SCOT
- Juin 2023 : Arrêt du projet de modification du SRADET en session du Conseil régional
- Juillet à novembre 2023 : Consultations (PPA + public)
- Décembre 2023 ou février 2024 : Adoption de la modification du SRADET en session du Conseil régional
- Février ou mars 2024 : Approbation de la modification du SRADET

- **Mise en place du MOS à l'échelle cornouaillaise**

- 08/11 : Réunion de lancement SCoT CCA
- 24/11 : Clôture SCoT CCA
- 02/12 : Clôture corrections QCD pour CCA
- 27/11 : Réunion de lancement QBO
- 09/12 : Réunion de lancement CCPF
- 15/12 : Réunion de lancement Ouest Cornouaille
- 16/12 : Ouverture des applications Lizmap (Odet et Ouest Cornouaille)
- 09/01 : Point d'avancement pour QBO
- 24/02 : Clôture du SCoT Ouest Cornouaille
- 24/02 : Clôture des corrections de QCD pour Odet

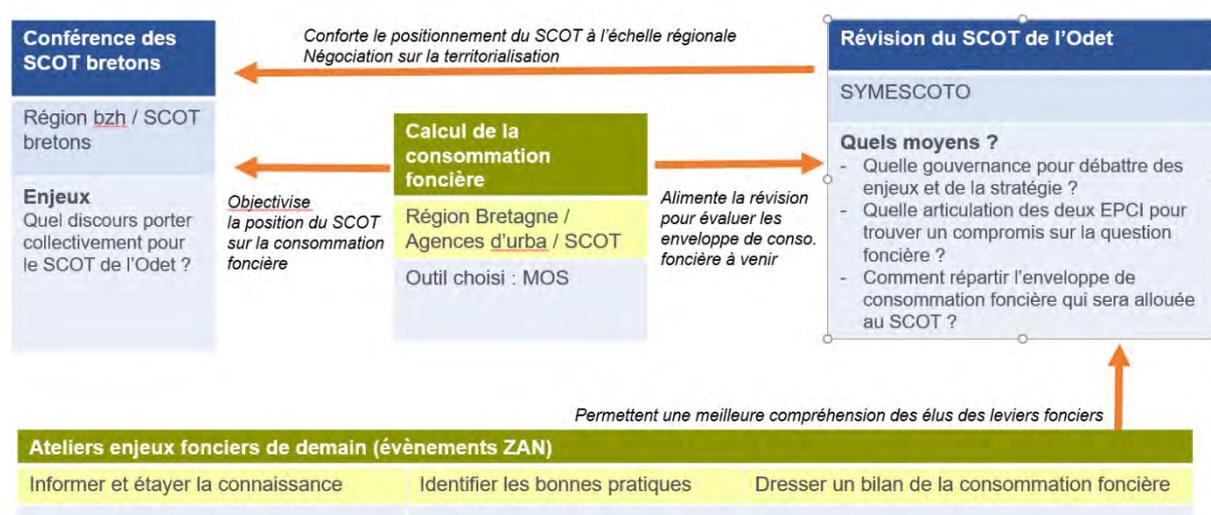
## **5. Les attentes des élus et l'enjeu de l'appropriation de la question du « zéro artificialisation nette » dans les politiques publiques**

Le travail sur la consommation foncière via l'outil MOS par les territoires a démontré qu'il y avait un besoin important d'appropriation des questions foncières (utilisation, classification, objectifs de la loi Climat et Résilience, connaissance des instances régionales et locales des SCoT...).

Dans l'attente de ces données disponibles en 2023, il a semblé utile de sensibiliser les acteurs territoriaux aux obligations qui pèseront demain sur leurs stratégies de planification. Pour ce faire, QCD organise plusieurs ateliers d'information (le prochain prévu en avril 2023 dressera un état de la consommation foncière en Cornouaille). Par ailleurs, la présence des SCoT cornouaillais dans les instances régionales paraît plus que nécessaire pour permettre de relayer les besoins que les élus auront exprimé localement.

Le SRADDET sera mis en cohérence avec les objectifs de la loi d'ici 2024 et chiffrera des objectifs de consommation foncière territorialisés, que les SCoT devront prendre en compte. L'enjeu principal consistera à permettre aux SCoT de pouvoir débattre au sein de leurs instances des objectifs de consommation foncière avant et après que la Région Bretagne aura finalisé la modification du SRADDET.

### Schéma d'articulation entre les différentes instances et outils de planification



**Il est proposé au Conseil d'administration de confirmer le mandat donné à l'Agence pour consolider l'outil MOS afin d'accompagner les syndicats de SCoT et les collectivités dans la maîtrise de l'information sur la consommation foncière.**

## 5. Note sur les locations meublées saisonnières

Porté par des plateformes telles que Airbnb® ou Homeaway®, la location saisonnière a connu une croissance fulgurante au cours des années 2010.

Depuis la fin de la crise sanitaire, le phénomène d'augmentation s'intensifie et devient omniprésent dans les médias.

Quimper Cornouaille Développement s'empare du sujet à travers ce focus qui vise à quantifier et qualifier l'ampleur du phénomène en Cornouaille tout en le remettant en perspective à une échelle plus large.

Ce travail sera complété par des parutions du même type qui aborderont le positionnement de ce type de location dans l'offre d'hébergement touristique, ses liens avec l'offre de logements, les outils pour le réglementer et les enjeux fiscaux associés.

*Note en annexe*

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**



# L'HÉBERGEMENT LOCATIF SAISONNIER ENTRE PARTICULIERS EN CORNOUAILLE

Par hébergement locatif saisonnier entre particuliers, nous désignerons les biens proposés à la location sur les plateformes de réservation en ligne. Il s'agit de logements entiers (« à l'usage exclusif du locataire ») ou de simples chambres chez l'habitant loués pour une durée maximale, et non renouvelable, de 90 jours consécutifs par client.

Avec plus de 7 900 annonces en 2022 en Cornouaille sur les sites Airbnb et Homeaway selon Airdna, le phénomène ne cesse d'augmenter. Ce premier focus vise à quantifier et qualifier l'ampleur du phénomène. Il sera complété par des parutions du même type sur son positionnement dans l'offre d'hébergement touristique, ses liens avec l'offre de logements, les outils pour le réglementer et les enjeux fiscaux.

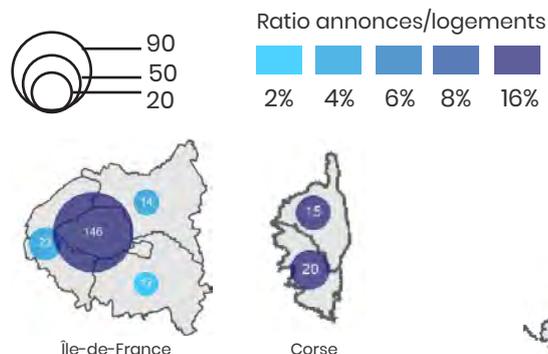
## UN PHÉNOMÈNE D'AMPLEUR NATIONALE

### Une croissance exponentielle

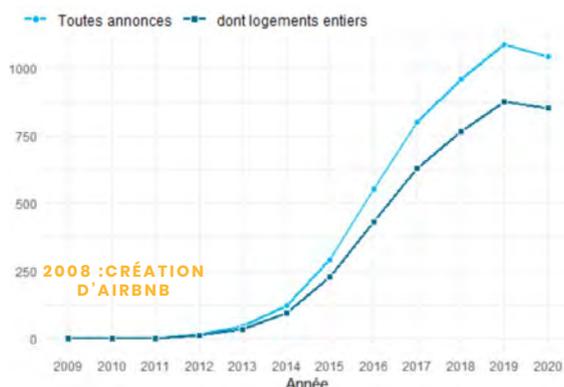
Une répartition massive autour des grandes villes et des zones touristiques qui se diffuse de plus en plus.

1 million d'annonces Airbnb et Homeaway en 2019, soit 4 fois plus qu'en 2015

Nombre d'annonces en 2019 (en milliers)



Evolution du nombre d'annonces Airbnb et Homeaway en France (en milliers)

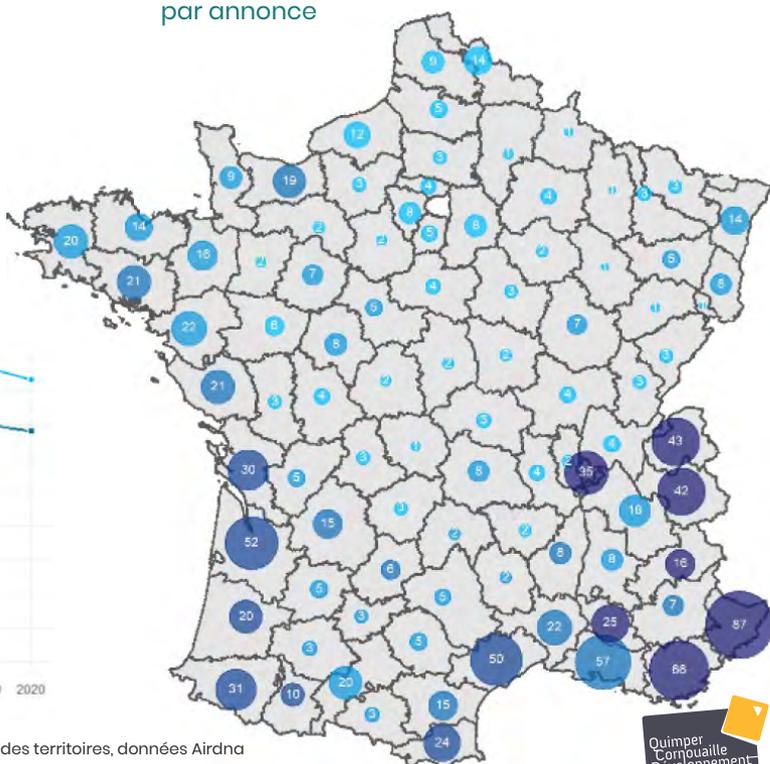


### Une professionnalisation importante

120 nuitées au maximum par année civile de location est le seuil considéré comme acceptable par l'État pour ne pas déstabiliser la structure des marchés des logements locaux. Au-delà, on parle de « professionnels ». Selon les données Airdna, on constate au niveau national entre 2015 et 2019 :

3 fois plus d'annonces Airbnb et Homaway de plus de 120 jours

Plus du double de nuitées réservées en moyenne par annonce

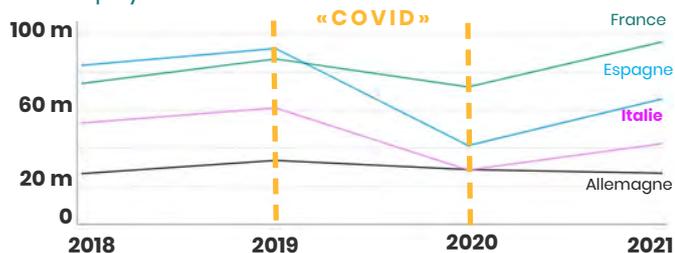


Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, données Airdna

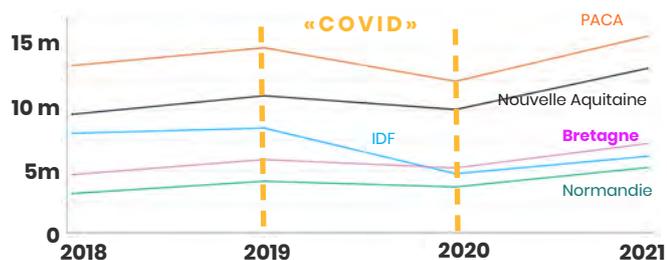


Évolution du nombre de nuitées en millions dans les hébergements locatifs saisonniers entre particuliers (source : eurostat, données transmises par Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor)

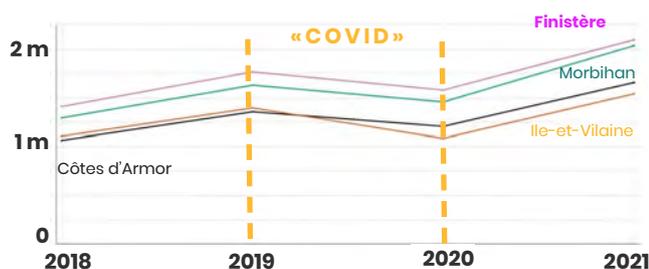
Par pays



Par région



Par département



## Un marché français domestique

Le marché Français est moins dépendant du tourisme international que les autres pays. Ce caractère spécifique lui a permis de rattraper les niveaux de réservation d'avant covid contrairement aux autres pays. Dans un contexte d'inflation et de hausse du prix de l'énergie, ce type d'hébergement semble bien répondre aux besoins des ménages français (souple et économique).

--> Près de 100 millions de nuitées en France en 2021

## Une activité régionale croissante

--> La Bretagne est passée devant l'Île-de-France en 2020 avec près de 7,5 millions de nuitées

Cette évolution s'explique par les effets de la crise sanitaire qui s'ajoutent à la nouvelle stratégie commerciale des plateformes qui, à la recherche de marchés moins régulés, se repositionnent sur les villes moyennes, le périurbain et le rural.

## Le Finistère en tête des départements bretons

--> Une augmentation importante pour le Finistère qui a dépassé les 2 millions de nuitées en 2021

Il n'y a toutefois pas de grands déséquilibres dans la répartition entre les départements bretons.

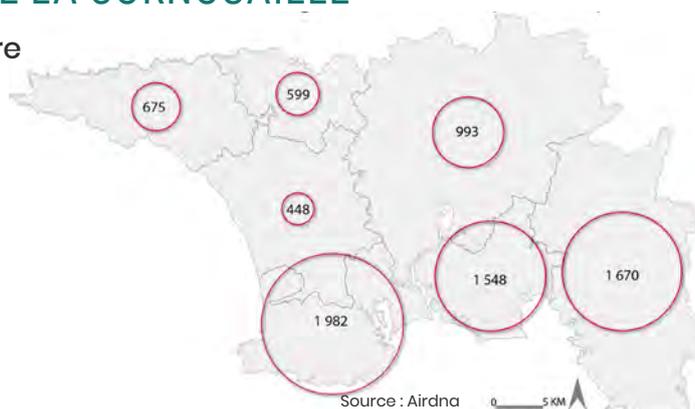
## CHIFFRES-CLEFS À L'ÉCHELLE DE LA CORNOUAILLE

### Une offre polarisée sur le sud du territoire

70 650 annonces disponibles Airbnb et Homeaway en Bretagne en juillet 2022 selon airdna (logements entiers et chambres)

dont environ 9 % en Cornouaille soit 7 915 offres

2 offres sur 3 se concentrent dans les trois intercommunalités du sud de la Cornouaille



Annonces Airbnb et Homeaway par EPCI au 3ème trimestre 2022 (logements entiers et chambres)

**Avertissement** : pour quantifier localement l'offre d'hébergement locatif saisonnier entre particuliers sur les plateformes en ligne, nous ne disposons à ce stade que des données fournies par le site Airdna.

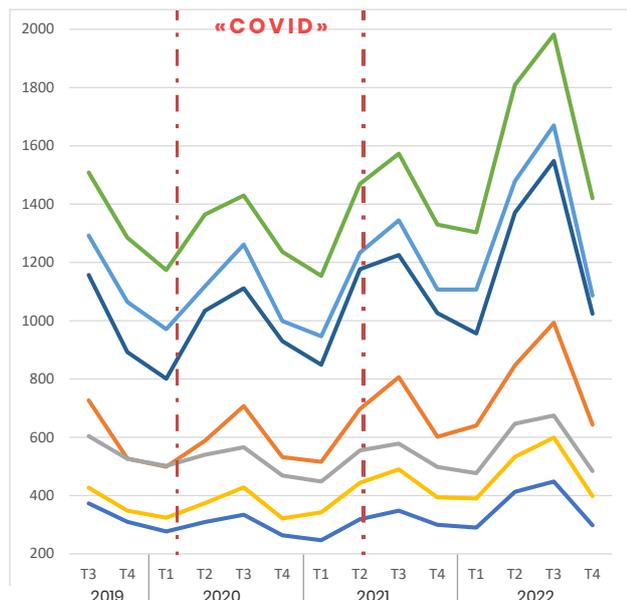
Ces données sont construites par collecte d'informations uniquement sur les sites d'Airbnb et Homeaway. Elles permettent de connaître le nombre d'annonces en ligne et certaines de leurs caractéristiques. Du fait des imprécisions associées à cette méthode, les résultats présentés sont à interpréter avec précaution.

**De plus, le site Airdna ne collecte pas les annonces de toutes les plateformes (Booking notamment), ce qui pourrait représenter 10 à 20 % d'offres en plus.**

**Par ailleurs, le champs d'étude de ce document est différent de celui des meublés de tourisme qui est à la fois plus vaste que l'offre présente sur ces plateformes et qui ne comprend pas les chambres chez l'habitant.**

Pour mémoire, les meublés de tourisme sont définis à l'article L. 324-1-1 du code du tourisme, il s'agit « des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois ». Les meublés de tourisme se distinguent des hôtels, des résidences de tourisme et des chambres d'hôtes, en ce qu'ils ne comportent ni accueil, ni hall de réception, ni services et équipements communs.

## Une augmentation globale de l'offre qui s'intensifie après la crise sanitaire



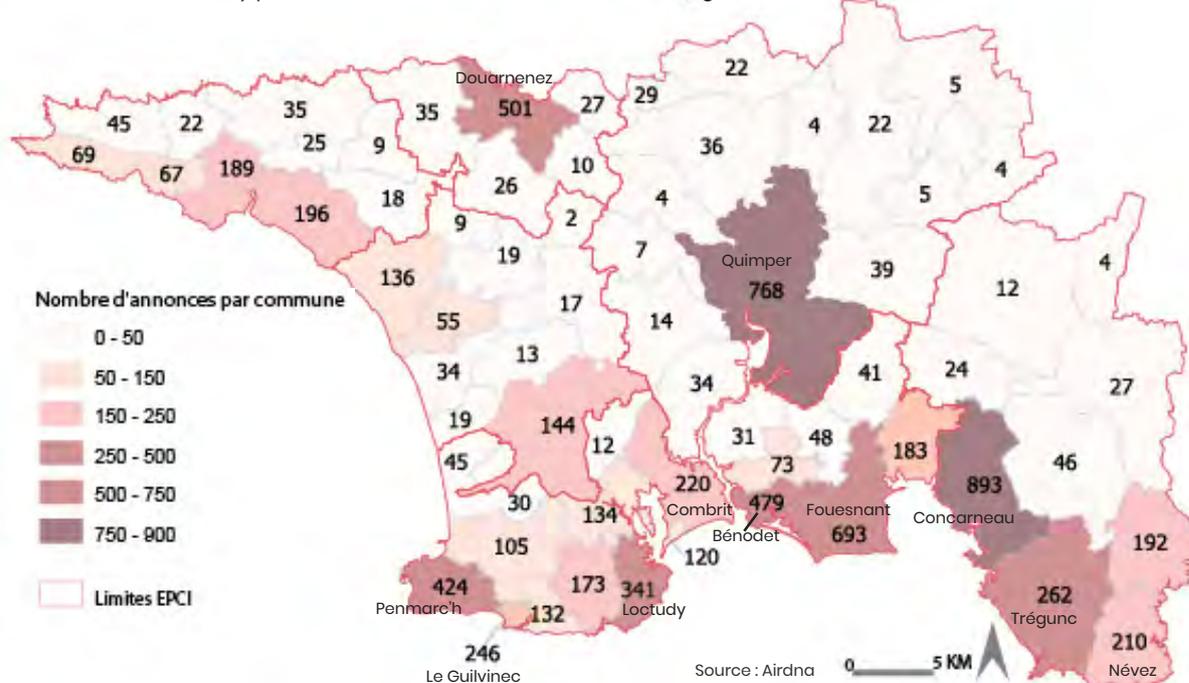
Source : Airdna

Evolution du nombre d'annonces Airbnb et Homeaway par EPCI (logements entiers et chambres)

	T3 2019	T3 2022	Évolut.
CC du Pays Bigouden Sud	1508	1982	+31 %
CA Concarneau Cornouaille Agglomération	1292	1670	+29 %
CC du Pays Fouesnantais	1157	1548	+34 %
CA Quimper Bretagne Occidentale	727	993	+37 %
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	604	675	+12 %
CC Douarnenez Communauté	427	599	+40 %
CC du Haut Pays Bigouden	373	448	+20 %
<b>Total</b>	<b>6088</b>	<b>7915</b>	<b>+30 %</b>

Source : Airdna

Annonces Airbnb et Homeaway par commune au 3ème trimestre 2022 (logements entiers et chambres)



Classement des villes avec plus de 200 annonces (logements entiers et chambres)

	Annonces Q3 2022	Evolution S3 2019 - S3 2022
1. Concarneau	893	+326
2. Quimper	768	+234
3. Fousnant	693	+296
4. Douarnenez	501	+140
5. Bénodet	479	+84
6. Penmarc'h	424	+134
7. Loctudy	341	+72
8. Trégunc	262	+7
9. Le Guilvinec	246	+61
10. Combricit	220	+37
11. Névez	210	+48

Source : Airdna

Une très forte diffusion des annonces dans les communes au sud le long du littoral

Un phénomène de concentration à Douarnenez et Quimper lié aux fonctions de centralité

L'apparition d'un mode complémentaire d'utilisation des logements qui interroge :

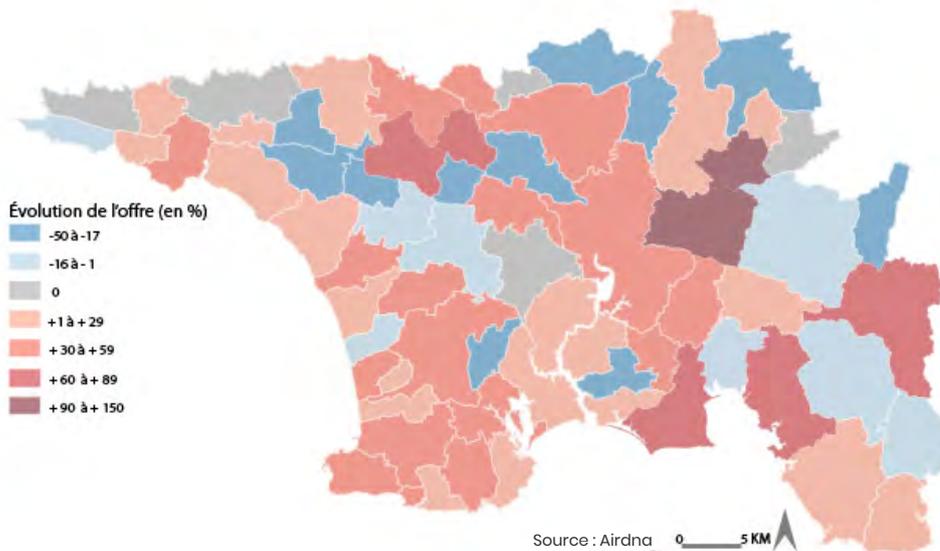
- nos modes de catégorisation (hébergement de tourisme, résidence principale / secondaire)
- nos modes de vie (développement du travail hybride / télétravail, covid...)
- la mise en place de régulations adaptées selon les territoires tout en évitant les effets de report potentiels

Évolutions entre 2019 et 2022 des annonces Airbnb et Homeaway (logements entiers et chambres)

Une augmentation globale d'environ un tiers depuis 2019

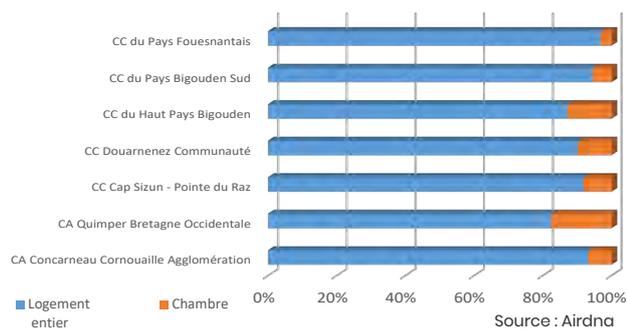
Un renforcement des communes qui totalisaient déjà le plus d'annonces sur le littoral

Des augmentations notables à proximité de certaines villes moyennes



Des profils spécifiques selon les territoires

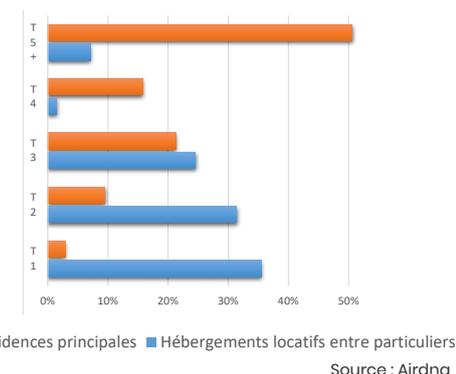
Répartition des offres entre chambres et logements entiers



Une prédominance de logements entiers sur le littoral, en particulier au sud.

Une offre de chambres plus importante à l'intérieur des terres et en centralité.

Répartition des types de logement



Une surreprésentation des petits logements dans les hébergements locatifs entre particuliers du territoire par rapport aux résidences principales.

**Quimper Cornouaille Développement**

24 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex  
 Tél. 02 98 10 34 00 – [contact@qcd.bzh](mailto:contact@qcd.bzh)  
[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)



## 6. Destination touristique : Financement par le programme Leader de travaux sur le nautisme en Cornouaille

Le Conseil d'administration du 11 octobre 2022 a validé le principe d'une mission de coordination du nautisme en Cornouaille pour une durée de deux ans, dont le plan de financement est proposé.

### Contexte :

Fait remarquable, 149 structures nautiques sont présentes en Cornouaille, accueillant visiteurs et Cornouaillais.

Répartition des structures nautiques par territoire	nombre
Pays Bigouden Sud	54
Pays Fouesnantais	17
QBO	8
CCA	20
Quimperlé Communauté	23
CCHPB	6
CAP-SIZUN	8
Douarnenez	13
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>

### Objectifs

L'ambition est de structurer une offre touristique différenciante et de donner l'envie de nautisme aux clientèles touristiques présentes sur le territoire, ainsi qu'aux Cornouaillais. Les clientèles principalement visées sont celles qui souhaitent aller sur l'eau mais n'ont pas franchi le pas pour plusieurs raisons (peur / appréhension, météo, jugement d'une nécessité de connaissance voire d'expertise, matériel peu adapté).

L'objectif est donc d'accompagner les structures nautiques du territoire pour qu'elles adaptent leurs pratiques et leur matériel afin de conquérir ces clientèles.

Le COPIL tourisme a proposé que QCD s'engage pour créer une dynamique de réseau et de montée en compétence des structures nautiques, et que soit envisagé le fléchage d'une partie des financements régionaux pour le Destinations dans le cadre du Contrat de développement touristique triennal en cours de constitution.

Cette proposition d'animation de réseau de professionnels du nautisme sur la Cornouaille est une première.

### Modalités

Le nautisme demandant une expertise spécifique (connaissance des modèles économiques des structures, des produits et activités et des problématiques professionnelles), QCD souhaite s'appuyer sur des compétences spécifiques pour mettre en œuvre les actions.

Par ailleurs, afin de rester dans un cadre *expérimental*, et de vérifier la pertinence de cette organisation, il est proposé que cette mission de coordination soit externalisée auprès d'un acteur local du nautisme, qui serait mis à disposition de QCD sur un temps annuel défini et des missions déterminées, pour une durée de 2 ans.

Il sera nécessaire au préalable de s'assurer de la reconnaissance par les acteurs du nautisme locaux de cet intervenant, et d'identifier un référent professionnel par territoire.

Les missions :

- Animation de partenariats et des réseaux professionnels locaux, en lien avec les intercommunalités cornouaillaises ;
- Appui à l'élaboration d'un dispositif d'aide à l'investissement, et mise en œuvre d'un appel à projets : critérisation, choix des objectifs, sélection des dossiers ;
- Accompagnement des structures nautiques et les territoires pour candidater à cet appel à projet et à la mise en œuvre de leur projet.

Pour conforter cette coordination, il faudra également envisager les actions suivantes :

- Organisation de séquences de formation des socio-professionnels sur des aspects précis (communication, marketing, commercialisation, montage d'évènements nautiques éco responsables etc.)
- Mise en place d'outils de communication communs pour faciliter la consommation d'activités nautiques.

## Budget prévisionnel

### Dépenses prévisionnelles

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€)</u>
Mise à disposition de personnel du Centre nautique de Fouesnant Cornouaille	24 288 €
Organisation de journées « montées en compétence »	5 000 €
Outils de communication	10 712 €
<b><u>TOTAL des dépenses prévues</u></b>	<b>40 000 €</b>

Compte tenu des communes non éligibles, les frais ne seront pris en compte qu'à hauteur de 82,5% pour le calcul de la subvention Leader<sup>1</sup>.

### Recettes prévisionnelles

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant (€)</u>
Europe - FEADER (LEADER)	26 400 €
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT :	13 600 €
<b><u>TOTAL des recettes prévisionnelles</u></b>	<b>40 000 €</b>

<sup>1</sup> Le territoire de Quimperlé communauté qui représente 15% des structures nautiques ne peut pas être retenu pour le calcul du financement FEADER dédié au territoire de Cornouaille.

La commune de Quimper où sont inscrits les sièges administratifs de 5 entreprises nautiques n'est pas éligible aux fonds FEADER mais ces entreprises exercent sur le littoral.

La grande majorité des entreprises étant réparties sur le reste du territoire, l'assiette de dépenses est calculée en fonction de la répartition des entreprises sur le territoire, et de retenir les entreprises inscrites à Quimper mais exerçant ailleurs. Soit un total de 123 entreprises sur 149 = 82,5%

### Le Conseil d'administration est invité à :

- **Approuver ce projet ;**
- **Valider le plan de financement ;**
- **Autoriser la Présidente à solliciter la subvention et à signer les documents s'y référant ;**
- **Autoriser la Présidente à apporter toutes modifications nécessaires en fonction de l'évolution du projet.**

## 7. DLAL du FEAMPA : Lancement de la nouvelle programmation

### En synthèse :

La candidature de la Cornouaille pour le programme DLAL du FEAMPA 2021-2027 a été retenue par la région Bretagne. Le territoire sera doté d'une **enveloppe de 1 045 712 €**.

L'appel à projets est lancé et il est possible de déposer une demande de subvention dès à présent.

QCD, en tant que GALPA Cornouaille, a été retenu en session plénière de la Région le 1<sup>er</sup> juillet pour conduire le volet territorial ou DLAL (Développement Local porté par les Acteurs Locaux) du FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et l'Aquaculture) programme européen qui vise à positionner les filières de l'économie bleue au cœur du projet de développement des territoires maritimes.

L'enveloppe FEAMPA (1 045 712 euros) allouée au territoire, à laquelle viendra s'ajouter d'autres cofinancements publics (Région notamment), permettra d'accompagner des projets locaux, innovants et collectifs portés par des acteurs privés et/ou publics.

### Conventionnement du GALPA avec la Région

La convention entre la structure porteuse du GALPA Cornouaille, soit QCD, et la région Bretagne, en tant qu'Organisme Intermédiaire, pour mettre en œuvre ce programme a été signée le 23 janvier dernier à Rennes. Marc ANDRO en tant que Président de GALPA y était présent.

A partir de cette date, les projets souhaitant bénéficier de ces fonds européens peuvent être directement adressés au GALPA afin que la demande y soit étudiée en lien avec la stratégie locale élaborée.

L'équipe technique dédiée de QCD se tient à la disposition des porteurs de projets, des services des EPCI ou tout partenaire pour apporter les compléments d'informations nécessaires (procédure complète de dépôt des projets, plancher et plafond des demandes de subvention, critères d'éligibilité des projets...).

### CML d'installation

La Commission mer et littoral - instance décisionnelle de ce dispositif- d'installation du programme DLAL FEAMPA 2021-2027 s'est tenue le lundi 30 janvier 2023 à Quimper, réunissant plus d'une quarantaine de participants.

Les objectifs de cette CML étaient multiples : faire connaissance avec les nouveaux membres ayant rejoint cette instance pour cette nouvelle programmation, rappeler le cadre et le contexte du programme et travailler sur les critères d'éligibilité des projets.

La prochaine CML se tiendra fin février - début mars, CML au cours de laquelle les premiers projets pour avis d'opportunité seront présentés.

---

### Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.



## 8. Lancement de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

### En synthèse :

La candidature de la Cornouaille pour le programme LEADER 2023-2027 a été retenue par la région Bretagne. Le territoire sera doté d'une **enveloppe de 1 597 682 €**.

D'ultimes projets ont pu être présentés et retenus en décembre 2022 au titre de la programmation 2014-2022.

Le dossier de candidature de la Cornouaille pour le programme LEADER 2023-2027, élaborée conjointement avec une centaine de participants lors de plusieurs séminaires, a été remis aux services de la région Bretagne, le 4 novembre 2022.

La Région nous informe en février 2023 que la candidature de la Cornouaille était retenue, avec une **dotations de FEADER de 1 597 682 €**.

La dotation attribuée est inférieure à celle de la période 2014/2022 (2 112 753 €), car cette dernière avait été prolongée de deux années pour tenir compte du calendrier d'adoption de la Politique Agricole Commune.

Une réunion régionale d'information sur les modalités de démarrage de ce nouveau programme est prévue le 17 mars prochain.

### Fin de la programmation LEADER 2014/2022 : mobilisation de la totalité de l'enveloppe de FEADER

Le 19 décembre 2022, se tenait le dernier comité de sélection des projets pour la période 2014-2022 qui a retenu 8 projets actuellement en cours d'instruction. La totalité de la dotation FEADER est ainsi mobilisée.

Le programme doit être clôturé pour la fin de l'année 2025.

26 projets sont encore en cours de réalisation, à différents stades du processus. Les derniers projets sélectionnés pourront se réaliser jusqu'à l'automne 2024 pour être payés en début de l'année 2025. Les crédits restant à programmer seront dédiés à l'ingénierie 2023 et 2024 pour assurer le suivi de ces projets.

Au total, sur les 66 projets examinés par le comité de programmation, **56 projets auront été soutenus par le programme LEADER** (8 ayant été abandonnés en cours de route, 2 non sélectionnés).

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**



## 9. Rapport d'activités du Conseil de développement 2022

*Cf. Rapport en annexe*

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

## Rapport d'activités 2022

# Rapport moral

Un nouveau Conseil de Développement s'est installé en septembre 2021 à l'échelle des 7 EPCI constituant aujourd'hui le territoire de Quimper Cornouaille Développement (QCD). Elu pour 3 ans, il est constitué de 52 membres à parité Homme / Femme, issus de tous les bassins de vie cornouaillais, avec des membres bénévoles et volontaires, actifs ou retraités. L'année 2022 nous a permis de nous organiser, tant sur le plan interne, en constituant un certain nombre de groupes de travail, que sur le plan externe, en nous impliquant dans le réseau breton des Conseils de Développement ou par des échanges organisés avec le CESER. Bien évidemment, nous continuons à être présents au sein du Comité Unique de Programmation (CUP) chargé de valider les projets soutenus par les fonds européens LEADER ou FEAMPA.

Nous avons trois défis majeurs à relever et 2023 en sera une étape importante :

- Impliquer le maximum de nos membres dans un ou plusieurs groupes de travail, en s'appuyant sur l'expérience et la sensibilité de chacun. Il nous faut rester vigilant à ne pas laisser au bord de la route, tel ou telle qui n'aurait pas su (pu) trouver sa place dans nos instances.
- S'ouvrir au plus grand nombre de nos concitoyens, en les impliquant, en les sensibilisant ou en les associant à nos réflexions. Je pense en particulier aux jeunes relativement peu présents dans nos instances.
- Se faire connaître et reconnaître par nos élus territoriaux et autres partenaires de l'action publique. Nous devons apporter une valeur ajoutée à la mise en œuvre des décisions prises par les élus, par nos avis, nos éclairages ou nos contributions. Il en va de notre crédibilité et de notre plus-value.

Au delà de faire participer la société civile à l'élaboration de nos politiques publiques, il s'agit pour nous d'aider à légitimer une démocratie représentative de plus en plus contestée et mise à mal dans ses prérogatives. Non pas de manière partisane mais par une approche contributive faite de préconisations et de vigilance liées à notre capacité collective à émettre des avis. Nous ne sommes ni experts ni spécialistes. Seulement des usagers sentinelles...

Je crois aux vertus des démarches itératives où l'on construit en marchant, en favorisant les pas de côté. Où l'on se déplace pour varier et mélanger les points de vue. Chant et contre-chant. Danse bretonne sur les rives de nos dialectiques. C'est par une démocratie organisée, respectueuse des différences et des minorités, que nous aiderons nos élus à soupeser leurs décisions. Là aussi, le chemin qu'ils emprunteront, sera plus important que les votes qui en découleront. Si le

débat est essentiel, notamment contradictoire, nous pouvons contribuer (avec d'autres) à ce qu'il s'exerce dans un climat apaisé.

En 2022, nous avons posé quelques fondations qui nous aideront demain à grandir. Je veux ainsi saluer le travail collectif réalisé autour des améliorations à envisager pour un meilleur usage du train entre Brest et Quimper. Un « cahier d'acteurs » a été édité et remis au Conseil Régional de Bretagne dans la perspective du prochain CPER Mobilités. Nous avons contribué à l'organisation et l'animation des assises de la mer à Brest, à la bonne tenue de l'évènement « Attractivité » organisé à Quimper en novembre par QCD. Je ne veux pas oublier l'audition du Sénateur Michel Canévet que nous avons sollicité dans le cadre de son projet de modifications de la Loi Littoral de 1986...

Nous avons ouvert des chantiers sur lesquels nous allons devoir faire nos preuves, malgré la complexité des sujets à traiter : l'eau, le climat ou encore l'alimentation sont au coeur des transitions écologiques qu'il nous faut accompagner. Pouvoir travailler, pouvoir se loger, pouvoir s'épanouir dans un cadre de vie agréable et préservé, doivent rester notre exigence. Ces défis ne pourront être relevés en Cornouaille que si tous ensemble, nous apprenons à conjuguer coopération, sobriété, solidarité ou encore proximité.

A chacun et à chacune un grand merci. Pour le travail déjà effectué, et surtout pour vos engagements à venir.

Albert BILLON

Président du Conseil de Développement de Quimper Cornouaille



# Fonctionnement du Codev

Le Conseil de développement de Cornouaille est un organe consultatif fondé à ses côtés par Quimper Cornouaille Développement (QCD), structure porteuse du Pays de Cornouaille.

Le Conseil de développement assure la représentation de la société civile en réunissant des représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs.

Il est associé aux réflexions préparatoires, consulté sur les projets de territoire et de contractualisations financières territoriales engagées pour la Cornouaille. Il peut s'autosaisir ou être saisi par QCD ou tout autre partenaire de QCD, sur tout sujet de développement territorial.

## L'assemblée plénière

L'assemblée plénière est constituée de 52 membres titulaires, comportant autant de femmes que d'hommes et de 3 membres honoraires.

Ses membres sont désignés par les EPCI en veillant à la meilleure représentation thématique et géographique de la société civile cornouaillaise possible. Ils sont bénévoles et mènent leurs études, réflexions, débats et formalisent leurs avis en toute autonomie. Leur mandat est de 3 ans.

L'assemblée plénière se réunit au moins 2 fois par an. Son rôle est de valider les avis et/ou propositions émises au nom du Conseil de développement, d'élire le ou la président(e) et les vice-président(e)s, de créer des groupes de travail thématiques et d'en élire des animateurs.

Le Conseil de développement rend compte de ses travaux au conseil d'administration de QCD puis communique librement.

## Le bureau

A la suite de son renouvellement en septembre 2021, le bureau est composé d'un président, de 3 vice-président(e) pour un total de 14 membres.

Il coordonne les travaux du Conseil de développement, veille à leur réalisation et prépare les assemblées plénières.

# Dates clés - 2022

- 25 janvier : Bureau CD
- 15 février : groupe de travail ferroviaire
- 21 février : atelier de concertation FEAMPA
- 11 mars : Bureau CD
- 24 mars : COPIL CLS
- 6 avril : CUP Leader
- 25 avril : groupe de travail CLS
- 13 mai : Bureau CD
- 17 mai : réunion mobilités (ligne Quimper Brest)
- 31 mai : accompagnement pour l'audition du Galpa Cornouaille / candidature Feampa
- 27 juin : tourisme ADN du territoire
- 5 juillet : Séminaire Leader 1
- 7 juillet : Bureau CD
- 8 juillet : COPIL CLS
- 8 juillet : CUP et COPIL Leader
- 29 août : rencontre Bureau – Michel Canévet
- 1er septembre : Bureau CD
- 21 septembre : Séminaire Leader 2
- 7 octobre : Rencontre Conseils de Développement bretons - CESER Bretagne
- 11 octobre : Bureau du Conseil de Développement
- 20 octobre : Assemblée plénière
- 24-26 octobre : Participation aux Rencontres européennes de la participation à Rennes
- 14 novembre : audition du sénateur Michel Canévet
- 18 novembre : Evènement attractivité (animation d'un atelier et participation financière à l'organisation)
- 1er décembre : Assises citoyennes de la mer et du littoral
- 13 décembre : Bureau du CD
- 19 décembre : Comité Unique de Programmation Leader

# Chiffres clés

57 membres

7 EPCI

267 600 habitants

6 bureaux

1 assemblée plénière

8 groupes de travail

- attractivité
- tourisme durable
- mobilités
- santé
- alimentation
- culture
- climat et biodiversité
- eau



# La co-construction des politiques publiques avec QCD

## CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Conseil de Développement s'est impliqué dès le départ dans la démarche du Contrat Local de Santé (CLS). Des membres du CD sont présents dans les groupes de travail et au sein Comité Technique, ainsi qu'au COPIL.

Un groupe de travail s'est constitué au sein du CD. Il poursuivra sa réflexion et son implication sur le suivi global du CLS et sa mise en œuvre concrète. D'autre part, force de proposition, le CD travaillera plus particulièrement sur deux axes :

- la thématique de l'autonomie, notamment au travers de la question des logements et de l'attractivité des métiers
- la question de l'offre de santé et son lien avec l'attractivité des territoires

## DESTINATION TOURISTIQUE

### **Journée «ADN territorial» de la Destination Quimper Cornouaille (27 juin 2022)**

Organisée à l'initiative de la Région Bretagne en partenariat avec le Pôle Tourisme de QCD, les membres du groupe de travail Tourisme du Conseil de Développement ont participé à une journée de réflexion dont l'objectif était d'explorer l'identité de notre territoire : son histoire, ses paysages, son patrimoine bâti mais également ce qui relève du sensible, de la culture, de l'imaginaire, etc... Ce travail se poursuit dans le cadre de la refonte de la Destination Quimper Cornouaille.

## STRATEGIE MARITIME DU DLAL FEMPA

Depuis le lancement de la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMPA le 10 décembre 2021, le Conseil de Développement et son groupe de travail maritimité en particulier, a été associé à la concertation pour élaborer la stratégie (enjeux stratégiques, objectifs opérationnels, gouvernance et mise en œuvre) de la nouvelle programmation 2021-2027. Ces échanges ont permis d'aboutir au dépôt de la candidature de la Cornouaille portée par QCD à ce dispositif. Elle a fait l'objet d'une présentation le 31 mai dernier devant le Conseil Régional de Bretagne par les élus, les techniciens de QCD et en présence de plusieurs partenaires dont Marie-Noëlle Plénier, au titre du Conseil de Développement. Ce travail a abouti à la validation de la candidature de la Cornouaille par le Conseil régional le 1er juillet.

## CANDIDATURE LEADER

Quimper Cornouaille Développement porte la candidature au futur programme LEADER pour la période 2023/2027. Une nouvelle stratégie de développement rural pour la Cornouaille a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire.

Déjà impliqués dans la précédente programmation à travers leur participation au Comité Unique de Programmation, les membres du Codev ont activement participé à l'élaboration de cette nouvelle stratégie. Le dossier de candidature de la Cornouaille a été remis à la Région Bretagne le 4 novembre 2022.

## EVENEMENT ATTRACTIVITE

Un groupe de travail s'est constitué au sein du Conseil de Développement sur le thème de l'attractivité du territoire. Certains membres de ce groupe ont participé à l'élaboration d'un événement organisé par Quimper Cornouaille Développement qui a eu lieu le 18 novembre 2022 au Chapeau rouge à Quimper avec plus de 300 participants.

Le Conseil de développement a été associé à l'organisation de cet événement en animant notamment un atelier consacré aux lowtech et aux coopérations territoriales sur le territoire de Concarneau.

Le Conseil de développement a également apporté un soutien financier à l'évènement, à hauteur de 3000€.



# Les groupes de travail

## MOBILITES

### **Projet d'amélioration de l'usage de la ligne ferroviaire Brest – Quimper (Lorient – Nantes)**

Depuis plusieurs mois, les Conseils de Développement de Brest – Quimper – Lorient et COB se sont réunis autour des responsables locaux de la SNCF pour tenter de proposer un projet d'amélioration de l'usage de la ligne Brest – Quimper. Ces réunions de partage ont permis d'y associer le Conseil Régional de Bretagne, des associations d'usagers ou encore Investir en Finistère...

Dans le cadre du CPER Mobilités prévu début 2023, il existe une réelle opportunité pour faire entendre à nos décideurs régionaux et opérateurs SNCF, les moyens à prendre pour améliorer l'existant.

Un rapport regroupant les préconisations de ce collectif a été édité et ce travail collectif voit aujourd'hui son aboutissement dans la rédaction d'un cahier d'acteurs qui fera l'objet d'une présentation officielle le 10 mars 2023 au Conseil régional de Bretagne, en présence de Michaël Quernez, 1er Vice-président du Conseil régional de Bretagne et de Yves Salaun, Directeur adjoint DREAL Bretagne.



## MARITIMITE

### **Participation aux Assises citoyennes de la mer et du littoral**

Le Conseil de Développement de Cornouaille a participé à l'organisation des Assises citoyennes de la mer et du littoral en Bretagne, qui ont eu lieu le 1er décembre aux ateliers des Capucins à Brest.

Pilotées par le réseau des Conseils de Développement bretons, les Assises avaient cette année pour thème le rôle joué par les ports bretons dans le développement durable de la Bretagne.

Le Conseil de Développement de Cornouaille s'est impliqué en particulier dans l'organisation et l'animation d'un atelier consacré au Feampa.

# Un acteur de la démocratie participative

## ACTEUR DU RESEAU DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT BRETONS

Le Conseil de développement de Cornouaille est un membre actif du Réseau des Conseils de développement bretons et s'est notamment fortement impliqué dans l'organisation de trois évènements :

- Rencontre d'interconnaissance Céser – CD bretons
- Groupement d'acteurs pour l'amélioration de la ligne Quimper – Brest
- Organisation des Assises citoyennes de la mer et du littoral

## ECHANGES AVEC LE CESER

Le réseau des Conseils de développement bretons est associé de longue date au Ceser (Conseil économique, social et environnemental de Bretagne). CD et CESER participent chacun à leur manière au renforcement de la démocratie locale, participative et contributive.

Ainsi, au cours de l'année 2022, deux rencontres ont eu lieu avec le Céser : l'une thématique sur l'énergie et une autre consacrée à l'interconnaissance entre le Ceser et les CD bretons.

## LE DIALOGUE AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Le Conseil régional de Bretagne accorde une place importante à la vitalité de la démocratie participative en Bretagne. Il consacre notamment chaque année un budget significatif aux Conseils de développement à travers l'attribution de subventions de fonctionnement. Le CRB est ainsi le financeur principal du Conseil de développement de Cornouaille.

Au sein du Réseau breton des CD, le CD de Cornouaille entretient un dialogue régulier avec le CRB dans le cadre du travail sur l'amélioration de la ligne Quimper-Brest, à travers une réflexion sur les politiques de l'eau ou encore concernant le Pacte de cohérence territorial, auquel le CRB souhaite associer les CD bretons.

## PARTICIPATION AUX CUP

9 membres du Conseil de développement siègent au sein du Comité Unique de Programmation, en charge de l'attribution des fonds Leader.

## PARTICIPATION A LA CML

La Commission Mer et Littoral est l'organe de décision du FEAMP, programme européen territorialisé en direction de la pêche et de l'aquaculture. C'est notamment l'instance qui sélectionne les projets soutenus. Depuis sa création, le Conseil de développements fait partie de la CML : deux de ses membres y siègent en tant qu'instance délibérative.



Le Conseil de développement de Cornouaille a participé aux Rencontres européennes de la participation organisées à Rennes du 24 au 26 juin 2022

# Gouvernance

## UN BUREAU DYNAMIQUE

Le Conseil de développement compte 55 membres.

Il est animé par un Bureau de 14 membres volontaires.

Réuni tous les 2 mois, le Bureau est un organe de réflexion et de décision. Il aborde tous les sujets qui concernent le CD et prend les décisions nécessaires.

## UNE ANIMATION RENFORCEE

Depuis le 7 juin, la coordination et l'animation du CD est assurée par Anthony Trihan, qui occupe ce poste à 70% au sein de Quimper Cornouaille Développement. La mise à disposition d'un salarié permanent pour prendre en charge l'animation et la coordination du CDC est indispensable son dynamisme et à sa capacité d'action. Suivi des groupes de travail, coordination des instances, organisation des évènements, travail de recherche et de documentation sont autant de missions qui permettent aux membres bénévoles du CD de remplir leur mission.

## COMMUNICATION

- Création d'une lettre d'information

Le CD de Cornouaille souhaite renforcer sa communication. La création d'une lettre d'information est une première étape qui permet au CD de communiquer à la fois auprès de ses propres membres et des partenaires extérieures.

- Evolution de la page web et des actualités

La page web du Conseil de développement de Cornouaille est intégrée sur le site web de QCD. Dans une première étape, cette page a été complétée avec la mise à disposition de la liste des membres du Conseil de développement.

Les actualités reliées au CD diffusées par QCD ont également été renforcées avec des parutions plus régulières.

## BUDGET

Le Conseil de développement bénéficie d'un budget de 78 130 euros.

Ses **recettes** sont composées de :

- Subvention du Conseil régional de Bretagne : 62 507 euros
- Autofinancement de QCD : 15 623 euros

Ses **dépenses** se répartissent ainsi :

- Salaires (équivalent 1 ETP) : 61 180 euros
- Frais de déplacement : 1100 euros
- Adhésion au Réseau breton des CD : 850 euros
- Actions : 15 000 euros

# Feuille de route 2023

## NOUVEAUX GROUPES DE TRAVAIL

### Alimentation

#### *Contribution aux Projets Alimentaires de Territoire (PAT) de Cornouaille*

Dans le cadre de la thématique « alimentation durable », pour laquelle une quinzaine de membres du CDC ont signifié leur intérêt, et suite au diagnostic territorial de Douarnenez Communauté, un groupe s'est autour constitué de membres du Codev pour aider et enrichir de leur expérience les futures prises de décisions et réalisations du PAT.

Créer un carrefour de vie et d'échanges regroupant amateurs, professionnels, associatifs, écoles, haltes garderie, établissements de santé et tant d'autres structures, nous semble générateur de dynamisme de territoire, de pertinence alimentaire et économique, de protection de l'environnement et bien évidemment de plaisir gustatif et de relations humaines constructives et joyeuses.

Cette démarche d'accompagnement est ouverte aux autres PAT de Cornouaille (Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimper Bretagne Occidentale).



Korrighed is - Crédit photo : Eric Legret

### Culture bretonne

#### *Projet d'Assises de la langue et la culture bretonne en Cornouaille*

La langue et la culture bretonnes sont constitutives du territoire cornouaillais. Et pour que ça puisse le rester, il faut en permanence trouver et donner les possibilités de pratiquer la langue, l'apprendre, la diffuser. De même qu'avec l'ensemble des pratiques culturelles.

Prendre un temps pour échanger, se questionner, définir des axes possibles de développement aussi bien humains que financiers, n'est jamais inutile. Ce qui nous semble fort peut être aussi frêle. Cherchons les moyens d'étayer ce tronc commun pour qu'il ne s'affaisse pas.



## **Climat et biodiversité**

Le projet de ce nouveau groupe de travail est de constituer un groupe de réflexion pour nourrir l'ensemble du Conseil de développement, afin que chacun.e puisse s'appropriier ces questions pour les prendre en compte - à sa façon mais aussi à la hauteur des objectifs des Accords de Paris (COP 21) - dans chacun de ses domaines de prédilection.

Au-delà de l'accompagnement des acteurs dans des changements de comportements, ce sont nos modèles de développement économiques, nos infrastructures de transport et schémas de déplacements, notre habitat, nos consommations qu'il faut interroger de près. Le GIEC a montré que chaque fraction de degré en plus compte et que donc, chaque année et chaque choix compte. Agir nous donnera des forces pour affronter ce défi titanesque mais pas inatteignable. La crise énergétique actuelle nous impose d'être audacieux. Il est nécessaire de maintenir l'ambition d'un réchauffement global se limitant à +1,5°C. Pour cela, c'est dès maintenant que nos émissions doivent baisser. Si nous n'y arrivons pas, nous porterons atteinte, de façon radicale, aux futures conditions de vie des jeunes générations, à celles des enfants à venir sur cette terre comme à l'ensemble du vivant.

## **Eau**

A l'initiative de Marie-Andrée Goragner, un groupe de travail sur la thématique de l'eau se met actuellement en place. Une première rencontre aura lieu dans le courant du mois de janvier.



# CONSEIL DE DEVELOPPEMENT de Cornouaille

## Conseil de développement de Cornouaille

24 route de Cuzon

CS 40002

29018 Quimper Cedex

[www.quimper-cornouaille-developpement.fr](http://www.quimper-cornouaille-developpement.fr)

[anthony.trihan@qcd.bzh](mailto:anthony.trihan@qcd.bzh)



## 10. 5<sup>ème</sup> Edition de BREIZH TRANSITION Les 4 et 5 octobre 2023

*Transition énergétique, salon, Breizh transition, Partenariat, Sem Quimper Evènements*

### Contexte

Après une 1<sup>ère</sup> édition grand-public organisée en 2015, BREIZH TRANSITION a pris, en 2017, la forme d'un salon professionnel. La troisième édition de BREIZH TRANSITION, a été programmée les 27 & 28 novembre 2019, sous le signe du salon professionnel régional des solutions pour la transition énergétique.

En 2021, malgré un contexte sanitaire encore complexe, la 4<sup>ème</sup> édition a réuni 67 exposants et rassemblé 880 participants. QCD et QBO ont fait stand commun sur un espace désigné « la Cornouaille en Transition ». Le programme du salon 2023 comportait 4 conférences dont une organisée par QCD « *Le numérique, opportunités pour la transition énergétique et défi environnemental* », 24 ateliers et 1 petit déjeuner thématique « *Le télétravail, un levier pour réussir les transitions dans les entreprises en Cornouaille ?* ».

### Une 5<sup>ème</sup> édition en 2023

En accord avec QBO, la SEM Quimper évènements à relancer, début novembre 2022, le comité de pilotage de BREIZH TRANSITION afin de préparer la 5<sup>ème</sup> édition. Ce comité de pilotage est composé de la SEM Quimper évènements avec en appui la société Opticom pour la commercialisation des stands, QBO, le SDEF et QCD. La prochaine manifestation, se déroulera **le mercredi 4 et le jeudi 5 octobre 2023.**

Le salon BREIZH TRANSITION 2023 cible les collectivités territoriales et les entreprises et veut devenir un évènement de référence à dimension régionale et contribuer au rayonnement de la Cornouaille sur les questions de la transition énergétique.

### Partenariat avec la Sem Quimper Evènements

Comme sur les éditions précédentes, la SEM Quimper évènement a sollicité l'agence pour formaliser un partenariat au soutien de l'organisation de BREIZH TRANSITION 2023.

Ce partenariat comprendrait 2 volets :

- l'accompagnement technique de QCD à l'organisation et à la promotion de cette manifestation. Il est prévu un investissement de 0,10 ETP de salariés de QCD ;
- une contribution financière de QCD à la SEM Quimper Événement à hauteur de 10 000 € TTC pour la mise à disposition d'un stand et l'affichage de QCD comme partenaires institutionnels aux côtés de QBO, du SDEF et de la Région.

---

**Le Conseil d'administration est invité à se positionner sur la réponse à apporter à la SEM Quimper évènements concernant :**

- **l'appui technique de QCD ;**
- **une contribution financière.**



## 11. Perspectives de partages entre les élus cornouillais en charge des transitions

### En synthèse

Il est proposé que QCD facilite les échanges à l'échelle cornouaillaise concernant les transitions.

QCD pourrait prendre des initiatives en matière de rencontres (entre élus, acteurs du territoire et experts) et de déplacements, dans le but de susciter des développements concrets en Cornouaille.

L'ensemble de la Cornouaille, comme d'autres territoires, fait face à des défis extrêmement exigeants en matière de transitions, voire d'adaptations aux différents changements récents.

Les CRTE et les projets de territoires des EPCI de Cornouaille projettent d'ailleurs des actions fortes en matière environnementale, entendue au sens large, car concernant notamment :

- Les mobilités ;
- L'énergie ;
- L'eau et l'assainissement ;
- L'habitat ;
- Les déchets ;
- La biodiversité, etc.

Il est proposé que QCD facilite les échanges entre collectivités, afin notamment de :

- Partager leurs expériences ;
- Monter en compétence ;
- Envisager d'éventuelles coopérations.

Pour ce faire, QCD peut intervenir en tant que facilitateur, dans plusieurs directions :

- Organiser des conférences, prises de parole et échanges avec des experts ;
- Faciliter des déplacements collectifs sur des territoires dont les réalisations peuvent inspirer les collectivités cornouaillaises ;
- Organiser des rencontres entre les collectivités (élus, services) et le cas échéant d'autres acteurs pertinents selon les sujets.

---

**Il est proposé au Conseil d'administration de valider le principe d'une facilitation d'échanges et de coopérations par QCD dans le domaine des « transitions » en Cornouaille.**



### 12. Pacte de cohérence Région Bretagne – Cornouaille

#### **En synthèse**

Le Conseil régional souhaite structurer son partenariat avec les territoires, par des « Pactes de cohérence », qui seront le cadre de la territorialisation des politiques régionales et serviront de référence pour les futures contractualisations opérationnelles entre intercommunalités et politiques régionales.

Il est proposé que QCD coordonne cette démarche, sur la base des orientations déjà développées ou envisagées au plan cornouaillais.

#### **1. Objet**

La Région a proposé aux intercommunalités d'organiser un dialogue sur les enjeux des territoires et la façon d'y répondre collectivement, en lien avec le Conseil de développement, afin de croiser les visions stratégiques et de flécher les grandes priorités et les sujets de différenciation.

Cela devra se traduire par des objectifs mesurables au service desquels seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux.

Il s'agit de construire avec la Région un Pacte d'une dizaine de pages, qui comprend :

- « *Les priorités stratégiques partagées et les engagements locaux et régionaux sur les enjeux du territoire* » (ie les enjeux et grands axes stratégiques de la Cornouaille) ;
- L'exposé des grandes priorités, « *qui se traduiront par la formulation d'objectifs précis et mesurables au service desquelles seront mises en œuvre les actions combinées de la Région et des acteurs locaux* » ;
- Un diagnostic synthétique en annexe.

#### **2. Les sources**

Plusieurs types de sources pourront nourrir le Pacte, et notamment :

- Les CRTE de Cornouaille ;
- Les projets de territoire des EPCI, dont un inventaire a été réalisé par QCD ;
- Les propositions du Conseil de développement ;
- Les priorités définies par les instances de QCD.

#### **3. Méthodologie et calendrier**

QCD est mandatée pour préparer le Pacte de cohérence à l'échelle des 7 EPCI cornouaillais, en lien avec les acteurs pertinents.

A l'issue d'une consultation des services du Conseil régional, une méthode et un calendrier détaillés seront proposés, en vue d'une adoption du Pacte au Conseil d'administration du 31 mai 2023.

---

**Pour validation du Conseil d'administration.**

## 13. Calendrier prévisionnel des instances et autres événements

### Instances :

- Mercredi 31 mai 2023 (9h30 – 12h) - **Conseil d'administration & Assemblée générale** (Rapport d'activités 2022 et clôture des comptes)
- Mardi 17 octobre 2023 (14h30 – 16h30) : **Conseil d'administration**
- Mercredi 13 ou mardi 19 décembre (à confirmer) : **Conseil d'administration**

### Evénements :

- Du samedi 11 au lundi 13 mars : **Salon de l'Habitat Déficom à Quimper** (présence de Réseau TYNEO – stand et conférences)
- Mardi 14 mars : **Bureau et comité syndical du Symescoto**
- Jeudi 16 mars : **Commission mer & littoral**
- Jeudi 23 mars : **Assemblée plénière du Conseil de développement**
- Jeudi 30 mars : **COPIL Destination** (validation du Contrat de Destination avec la Région)
- Jeudi 30 mars : **COPIL Réseau TYNEO**
- Jeudi 6 avril : **InterSCoT - ZAN – Temps 3 Bilan foncier**
- Jeudi 13 avril : **Bureau et comité syndical du Symescoto**
- Jeudi 20 avril : **Signature du Contrat local de santé**

---

**Pour information du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.**

# Quimper Cornouaille Développement

---

## **Instances**

Secrétariat de direction : 02 98 10 34 16

[soisik.dijon@qcd.bzh](mailto:soisik.dijon@qcd.bzh)

## **Quimper Cornouaille Développement**

24 route de Cuzon

CS 40002 - 29018 Quimper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00

**[www.qcd.bzh](http://www.qcd.bzh)**